

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS,
tél. 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46.

1

N° 191

Janvier - février - mars 1999

SOMMAIRE

À PROPOS	2
LE FRANÇAIS DANS LE MONDE	
Servir la Francophonie. Georges MEMMI	4
Professeurs de français en Albanie. Étienne BOURGNON	7
Leçon de belgicisms. Jean-Marie DEHAN	8
Bibliothèque francophone multimédia, Limoges. Étienne BOURGNON	10
La langue française en Nouvelle-Calédonie. Daniel MIROUX	12
<i>Le Bosphore égyptien</i> . Jean-Jacques LUTHI	16
Les brèves. Jean-Pol CAPUT	18
LE FRANÇAIS EN FRANCE	
Vocabulaire :	
L'Académie gardienne de la langue.	20
Mots perdus. Jean TRIBOUILLARD	21
Mots nouveaux.	22
Toile. Patrice LOUIS	23
Nouvelle terminologie des moyens de paiement. Nadia ANTONIN	24
Les avatars de dame Pietas. Michel GUIMBAL	26
Le canoë-kayak est-il un bateau ? Pierre-Louis MALLEN	28
Zapper. Bernard MOREAU-LASTÈRE	29
Style et grammaire :	
Imparfait, le subjonctif ? Joseph SANS	30
Noms propres ou noms communs ? Arlette RENAUD-BOUÉ	33
Quand « quant », quand « cant » ? Louis FAGES	34
Extraits de <i>La Lettre</i> du CSA.	35
C'est l'intention qui compte ! Jacques PÉPIN	36
Le saviez-vous ?	39
Humeur/humour :	
Non, merci ! Marc FAVRE D'ÉCHALLENS	43
La langue du « DRH ». Jacques TÉTART	46
Clichés ubuesques. Françoise FERMENTEL	47
Les prochains seront les derniers. Jean BRUA	48
À corriger. Jean-Pierre COLIGNON	51
Agir ? :	
Défense et illustration de la langue française. François HERRY	52
Le Tour de France parle français. Pierre-Louis MALLEN	56
Remue-méninges.	57
De quoi avons-nous l'air ? Pierre DELAVEAU	58
Quelle affaire ! Bertrand Marie FLOUREZ	59
La langue française pour un écrivain : Jean GUÉHENNO	60
NOUVELLES PUBLICATIONS. Didier BERTRAND et Jean-Pol CAPUT	61
VIE DE L'ASSOCIATION	I à XVIII
Nos prochaines réunions parisiennes	XVI

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, TÉL. 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 1999 - 1

Revue trimestrielle

CPPAP n° 0303 G 59842

Dépôt légal n° 8

À PROPOS

Dans ce premier numéro de l'année 1999, il ne nous a pas paru inutile de publier quelques extraits de la première revue Défense de la langue française, datée du 1^{er} janvier 1959. La clairvoyance de ces propos, tenus voilà quarante ans, justifie le titre d'un éditorial exceptionnel.

Depuis six ans, nous suivons avec un réel intérêt les efforts des journalistes du Cercle de presse Richelieu, partis en guerre contre les tours vicieux et les détournements de sens qui s'installent trop rapidement dans l'usage du français moderne.

Aujourd'hui, le Cercle de presse Richelieu a jugé l'heure venue d'appeler à la rescousse toutes les bonnes volontés extérieures à la presse. À cet effet, nous avons créé l'association « Défense de la langue française », qui présente ici son premier bulletin de liaison.

Léon Bérard

de l'Académie française
premier président de DLF

* *
*

La plupart des Français reconnaissent que leur langue se corrompt, mais beaucoup pensent que l'on n'y peut rien. Ils se consolent en se disant qu'après tout le français n'a cessé d'évoluer, et que le mauvais usage d'aujourd'hui n'est peut-être que le bon usage de demain.

Combattre cette résignation sera la première tâche de notre association.

Elle aura à rappeler que la valeur d'une langue est mesurée par son aptitude à rendre exactement la pensée dans toutes ses nuances.

[...] la langue française [...] doit sa forme actuelle au patient effort d'une longue lignée d'écrivains, de grammairiens, de savants. [...]

Que cette volonté faiblisse chez leurs descendants, qu'ils se libèrent de cette discipline du langage à laquelle s'astreignaient nos pères, et la langue française, abandonnée au mauvais usage, perdra la rigueur de sa syntaxe, la richesse et le juste emploi de ses temps et de ses modes, la précision de son vocabulaire, c'est-à-dire les qualités qui la faisaient préférer. [...]

Il arrive que des personnes même cultivées et honorablement pourvues de diplômes, invitées à s'associer à notre campagne, nous répondent :

Non ! Je ne me reconnais pas la compétence nécessaire.

C'est là un excès de scrupule. Notre effort n'aurait aucun sens si la défense du français devait être réservée aux spécialistes de la grammaire et de la philologie.

L'objet de ce bulletin est de rendre compte de l'activité propre de l'association et de traiter des questions de langage au gré de l'actualité.

Paul CAMUS
Fondateur de DLF

* *
*

Le français souffre des maux de l'époque : vanité et exhibitionnisme qui font préférer les interminables néologismes et les expressions ambitieuses à la claire simplicité, fièvre de la vitesse qui raccourcit les mots et réduit les titres à des sigles, besoin du neuf à tout prix qui fait renoncer aux méthodes éprouvées, formation de castes fermées dont chacune a son argot technique, notion nouvelle de la civilisation qui n'est plus le progrès d'*Homo sapiens*, mais le gigantisme d'*Homo faber*. La langue est le reflet des mœurs et c'est bien pourquoi il y a lieu parfois d'être épouvanté.

Émile MOUSSAT
Professeur d'étymologie à la RTF

* *
*

La publicité, par laquelle le commerce s'adresse au grand public, ne saurait rester étrangère à notre action.

Il faut songer à la redoutable, à la *formidable* force de suggestion qui émane de ces textes, à raison de leur abondante diffusion : ils sont partout, s'étalent sur nos murs, encombrant les colonnes des journaux, résonnent aux oreilles des auditeurs de radio, envahissent les écrans de nos cinémas. [...]

Mais, aussi, quel inquiétant pouvoir quand cette action doit avoir pour effet d'enseigner, à ces millions de cervelles, l'usage du mauvais français !

Marcel GALLIOT
Professeur à la faculté des lettres de Nancy

1 9 9 9

À celui qui demande aujourd'hui : « Qu'avez-vous fait depuis quarante ans ? », notre président Jean Dutourd répond :

Les guerres que l'on gagne durent toujours longtemps. C'est les guerres éclair qui sont désastreuses.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

SERVIR LA FRANCOPHONIE

Les discours officiels sur la Francophonie m'apparaissent trop souvent paternalistes et, pour tout dire, trop « officiels ».

Si l'on se rapporte à ses textes fondateurs, la Francophonie est « le regroupement international et institutionnel des États ayant la langue française en partage, un espace de coopération économique de solidarité et de promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Remarquons que l'on parle ici d'États, de nations, mais pas des hommes et des femmes qui, par leur fidélité, composent la vraie Francophonie. Ces nations, ces États ont, pour la plupart, eu avec la France des relations de dépendance (colonies, protectorats, pays sous mandat). Ils ont cherché, à un moment de leur histoire, à mettre fin, plus ou moins violemment, à leur statut colonial.

Fort heureusement, les ruptures qui suivirent sur le plan politique et économique ne se sont pas, *ipso facto*, accompagnées d'une rupture culturelle, laissant ainsi à la France le temps de réorganiser les axes de son influence auprès de populations à qui la langue française avait été proposée comme la clé d'immenses champs du savoir et de la démocratie.

S'intéresser aux pays francophones, c'est découvrir avec bonheur l'attachement que portent à la langue française des élites formées par plusieurs générations d'enseignants français.

La patrie est bien ce tout constitué par une terre, ses habitants, une langue, des mythes... *DLF* a cité sur l'une de ses couvertures une phrase de Camus que je crois utile de rappeler : « Oui, j'ai une patrie, la langue française. »

Ainsi Camus ne craignait-il pas de faire de la langue française son exclusive patrie. Camus, on le sait, est né à Mondovi (Algérie) d'une mère analphabète et sa grand-mère ne parlait que l'espagnol. Camus n'est arrivé en France, pour la première fois, qu'à l'âge de 23 ans. Jusque-là, la seule France qu'il connaissait, qu'il aimait, à laquelle il rêvait, était celle de la langue française, des livres et de la littérature que lui enseignaient ses chers maîtres. Comme elle le fut (l'est encore) pour de nombreux Tunisiens, Marocains, Libanais, Sénégalais...



Permettez-moi d'évoquer le jeune enfant que je fus, et qui, un jour d'août 1944, entendit sonner le clairon du rassemblement dans un camp scout sur les monts de Kroumirie. Puis, cette voix cassée par l'émotion de mon chef de troupe disant simplement : « Paris est libéré ». J'étais, alors tunisien, « protégé français » et déjà habité par cet amour de la France (que je ne connaissais pas encore) qui devait décider de la suite de mon destin. Je me souviens d'une vibrante *Marseillaise* et de ce *Chant des partisans* dont nous enivrèrent les paroles de peine et de courage.

Racontant son arrivée en France (venant de sa Lituanie natale), Emmanuel Levinas évoquait « cette vision éblouissante, pour un nouveau venu, d'un peuple qui égale l'humanité, à laquelle on peut s'attacher par l'esprit et par le cœur, aussi fortement que par ses racines ».

Qui pouvait parler en termes si amoureux de la France, qui pouvait proclamer que, sans avoir de terre attachée à ses semelles, on

pouvait se sentir attaché à la France et à sa culture, sinon un écrivain étranger ? Et qu'ont-ils fait de la langue française, ces étrangers ?

Mon ami Guy Dugas, professeur de littérature comparée à Montpellier et au Centre international de la Francophonie de la Sorbonne, a consacré une thèse à la *Littérature judéo-maghrébine de langue française*. Dugas a référencé plus de cent auteurs et environ cinq cents œuvres. Ainsi existe-t-il, en Francophonie, une littérature à travers laquelle les juifs du Maghreb racontent leurs nostalgies dans la langue de l'ex-colonisateur. Langue matrice dans laquelle ils déposent leurs rêves, leur imagination, un monde d'odeurs et de couleurs, certes, mais surtout en utilisant une syntaxe inédite. J'ajoute que l'étonnante dévotion que ces auteurs (parmi lesquels on me situe) portent à la langue française ne les empêche pas de mener, avec elle, une enrichissante et libre guérilla linguistique.

La Révolution française a voulu que, plus impérieuse que le droit du sol ou le droit du sang, la volonté de partager un destin commun soit la voie privilégiée de l'accès à la citoyenneté française et qu'elle soit symbolisée par le serment civique.

La grande fécondité des pays francophones africains et maghrébins va, surtout si nous savons répondre à leurs besoins en enseignants et en livres, augmenter considérablement le nombre des francophones dans le monde. Lorsque je vois et entends un étranger en mal de France parler notre langue avec une émotion et un lyrisme qui évoquent Levinas ou Camus et, pardonnez-moi, ma propre histoire, je me dis que la France doit beaucoup à cet homme, à cette femme dont je comprends et partage les ferveurs et les espoirs. Au droit du sol, au droit du sang, je propose que s'ajoute le droit à la langue. Cela, aussi, serait servir la Francophonie.

Georges MEMMI*

* Auteur de *Pour tout dire*, éditions de Fallois, 1996 (144 p., 95 F).



PROFESSEURS DE FRANÇAIS EN ALBANIE

Du 5 au 25 juillet 1998, trois jeunes professeurs de l'institut La Gruyère, à Gruyères (Suisse), ont donné des leçons de français à l'université de Tirana. Il avait été prévu d'organiser trois cours de quinze élèves chacun, mais ce nombre a dû être augmenté en raison de l'afflux de candidats (professeurs, médecins, étudiants, etc.). Plusieurs d'entre eux ne purent d'ailleurs être acceptés.

Selon les informations que ces enseignants ont données à un journaliste du quotidien *La Liberté* (Fribourg), il y a en Albanie une tradition de culture française. Certes, pour des raisons de proximité géographique, l'italien est la première langue étrangère de ce pays. L'anglais occupe aujourd'hui la deuxième place, beaucoup de jeunes apprenant cette langue dans l'espoir de pouvoir émigrer aux États-Unis. Quant au français, il vient en troisième position, mais semble un peu en perte de vitesse. Une initiative comme celle de l'institut La Gruyère est donc bienvenue.

Dans le cours supérieur, on a proposé aux participants un voyage à travers les littératures française et romande. Le *Candide* de Voltaire a été étudié d'une manière plus approfondie. Ces étudiants avancés eussent aimé qu'on abordât des auteurs existentialistes comme Sartre ou Camus. L'œuvre d'Ionesco fut également citée.

Quant au cours moyen, l'enseignant fut surpris de découvrir le goût prononcé des Albanais pour la poésie. Les élèves exprimèrent du plaisir à apprendre par cœur une poésie de Verlaine.

Au demeurant, les trois professeurs furent impressionnés par la motivation de leurs étudiants temporaires et le sérieux qu'ils ont mis à préparer l'examen final.

L'institut La Gruyère, qui dispense depuis cinquante ans des cours de vacances pour élèves étrangers, projette de continuer l'expérience albanaise et envisage, avec la faculté de français de Tirana, la délivrance d'un certificat de français reconnu en Suisse.

Étienne BOURGNON

Cercle François-Seydoux



LEÇON DE BELGICISMES

Avec quelque retard, j'aimerais apporter à la fois précisions et démentis à une « brève » publiée dans le numéro 187 de *DLF*.

Y citant, en effet (p. 52), une revue romande, vous écrivez que « le *gant de toilette* français est appelé *lavette* par les Belges ».

Que nenni !

S'agissant de mon pays, il faut, d'abord, se méfier de toute généralisation abusive : 6 millions (sur 10) de mes compatriotes – le nord du pays – parlent en effet un idiome **germanique**, le *flamand*, apparenté au néerlandais.

Là, *gant de toilette* se dit *washandje*, littéralement « petite main pour se laver ». Image assez charmante au demeurant...

Quant au sud, la région **francophone** (c'est-à-dire la Wallonie plus Bruxelles), je vous assure – n'en déplaise aux rédacteurs du Petit Larousse – qu'on n'y emploie le mot *lavette* que dans la seule acception de « chiffon pour essuyer la table, le plan de travail... ».

Et également – mais très familièrement et en Wallonie seulement – pour qualifier un pleutre, un homme sans guère de courage.

Jamais, au grand jamais, en un demi-siècle, je n'ai entendu, chez moi, parler de *lavette* pour désigner le *gant de toilette* !

D'ailleurs, cette acception est absente de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*, de Bal, Doppagne, Goosse, Hanse, Warnant et consorts (éditions Duculot, 1994).

En revanche – et toujours familièrement (car, je me répète, il ne faut pas généraliser : tous les Belges francophones ne parlent pas ainsi, pas plus que tous les Parisiens n'ont l'accent parigot, ni une tête de chien ou de veau !, ou que tous les Lillois ne parlent en ch'timi !) –, en revanche donc, et principalement dans la région liégeoise, on parlera couramment de *menotte* en lieu et place de *gant de toilette*.

Menotte, où l'on retrouve (ce n'est pas un hasard : sous l'Ancien Régime, la principauté de Liège débordait largement au nord du pays, en région thioise), l'amusante « petite main » flamande.

Quoique généralement traité de puriste par mes amis, j'avoue préférer de beaucoup ce charmant wallonisme – doux à mes oreilles...

et à ma peau ! – à l’ampoulé et rugueux *gant de toilette*. Qui me ferait plus songer à un gant de crin (voire à un cilice !) qu’à la délicate et même sensuelle caresse de ma *menotte*...

Cela dit, c’est sans doute dans l’intimité de la maison que la langue familière et dialectale peut le mieux s’exprimer : les tâches ménagères sont en effet propices aux régionalismes... Aussi, à votre intention, j’ai rédigé ce petit lexique franco-belge de la cuisine et de la buanderie...

En Wallonie	Équivalent français
un <i>drap de vaisselle</i> ou, plus souvent, un <i>essuie de vaisselle</i> ou (dans la cuisine) <i>un essuie</i>	un torchon
un <i>torchon</i> ou, plus souvent, une <i>loque</i> (ex. : <i>donner un coup de loque</i> = « nettoyer le sol »)	une serpillière
une <i>chamoisette</i> ou, plus souvent, une <i>loque à poussière(s)</i>	une chamoisine, un chiffon
une <i>brosse</i>	un balai
une <i>menotte</i>	un gant de toilette
un <i>essuie</i> (dans la salle de bains)	un essuie-mains, un drap de bain
une <i>lavette</i>	pour essuyer la table, pas la vaisselle
un <i>poêlon</i>	une casserole
une <i>casserole</i>	un faitout ou une marmite ⁽¹⁾
une <i>marmite</i> (ou parfois <i>casserole</i>) à <i>pression</i>	un autocuiseur

Jean-Marie DEHAN

(1) Ce qui fait que, dans mon pays, c’est plutôt de *vieux poêlons* que de vieilles casseroles que traînent après eux certains hommes politiques... Et que les « *queues des casseroles* » de la *Non-demande en mariage* de Georges Brassens, auxquelles ces « maîtresses queux attachent les cœurs », nous sont assez incompréhensibles !

BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA, LIMOGES

Le 11 septembre 1998 a été inaugurée par M. Alain Rodet, député-maire, accompagné des autorités locales et régionales ainsi que du professeur Farandjis, secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, et de M. Bernard Quemada, vice-président du Conseil supérieur de la langue française, la Bibliothèque francophone multimédia (BFM) de Limoges. D'une superficie de 15 000 m², cette magnifique bibliothèque met gratuitement à la disposition du public quelque 100 000 livres, 8 000 vidéocassettes, 10 000 disques compacts, 300 cédéroms, 25 quotidiens et hebdomadaires régionaux, nationaux et internationaux, ainsi que 350 revues d'actualité générale ou spécialisée dans les arts, l'histoire, la santé, le sport, le tourisme, etc.

Dès 1995 furent créés dans cette ville un pôle francophone et un observatoire mondial des productions littéraires francophones dont M. Jean-André Souillat, chargé de mission pour la Francophonie, assume la responsabilité. Quelque 150 personnes en sont membres et représentent 70 pays.

En 1996, le pôle francophone de la BFM devint pôle associé à la Bibliothèque nationale de France dans le domaine du théâtre francophone.

Enfin, lors de l'inauguration du nouveau bâtiment, le 11 septembre, fut signée une convention de jumelage entre la BFM et la Bibliothèque d'Alexandrie (Égypte).

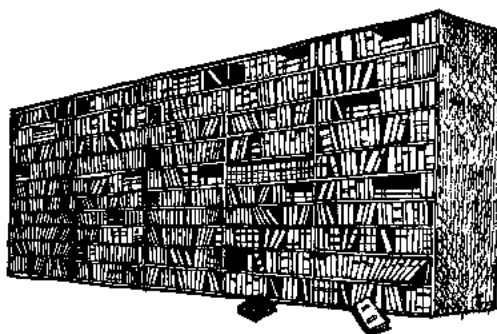
La création du fonds francophone de la BFM répondait au souci de rassembler :

- « Les ouvrages écrits directement en français, soit par un auteur étranger, soit par un auteur français pouvant se réclamer à juste titre d'une double appartenance culturelle » dans les domaines de la poésie, du théâtre, du roman, des contes et nouvelles ;

- des informations sur les aspects politiques, culturels, sociologiques et économiques de la Francophonie.

Dès à présent, ce fonds comporte environ 10 000 ouvrages sous forme de livres publiés et de tapuscrits⁽¹⁾ de littérature d'expression française.

La Suisse était représentée officiellement à l'inauguration par M. Jean-Jacques de Dardel, ambassadeur auprès du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie. L'ambassadeur d'Égypte auprès de l'UNESCO était également présent. Le soussigné avait été invité à la manifestation en sa qualité de correspondant de la BFM en Suisse.



Il convient d'ajouter que la BFM comprend un espace d'accueil et de travail pour les étudiants et les chercheurs, avec notamment des ouvrages rares et des postes informatisés reliés au réseau Internet. Le site francophone mis en place par la BFM sur ce réseau (www.francophonie-limoges.com) permet dorénavant aux étudiants et chercheurs du monde entier de consulter des ouvrages francophones à distance et de les emprunter par acheminement rapide. Limoges peut s'enorgueillir d'une fort belle réalisation.

Étienne BOURGNON,
Cercle François-Seydoux
Section de Suisse

(1) *Tapuscrit* : texte dactylographié destiné à la composition typographique (par opposition à *manuscrit*).

LA LANGUE FRANÇAISE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

En 1998, la population de la Nouvelle-Calédonie comptait quelque 210 000 habitants. Un pays toujours sous-peuplé par rapport à sa superficie (les trois-quarts de celle de la Belgique), mais qui a eu depuis trente ans une évolution démographique importante. En 1968, le territoire n'atteignait pas les 100 000 habitants.

D'après les renseignements tirés du dernier recensement, qui a eu lieu en 1996, on peut considérer que plus de 97 % de la population est francophone, puisque seul 1,2 % n'a aucune connaissance du français et 1,5 % une connaissance partielle de la langue. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la scolarisation dont profite, depuis plusieurs décennies, la totalité de la population.

Si le français est une langue quasiment parlée par tous, elle n'est pas forcément la langue d'usage de l'ensemble des habitants, puisqu'une part importante de la population, que l'on peut estimer à un peu moins de 60 %, est bilingue, c'est-à-dire ayant la pratique quotidienne d'une autre langue qui peut être une langue mélanésienne ou autre, comme le wallisien, le futunien, le tahitien, le vietnamien, l'indonésien, le chinois, sans omettre le bichelamar pour les Vanuatais. La multiplicité des langues parlées en dehors du français n'a cependant pas permis, au contraire de ce qui se passe en Polynésie française, l'émergence d'une langue comprise par tous. La langue française est donc un puissant facteur d'unification et d'intégration des différentes composantes de la population. Le phénomène d'acculturation linguistique est plus important à Nouméa que dans le reste du pays. Les nouvelles générations de Vietnamiens, d'Indonésiens, voire de Wallisiens ou de Mélanésiens qui vivent et travaillent à Nouméa ont, en effet, tendance à ne plus connaître leur langue d'origine, venant ainsi renforcer la composante européenne, qui ne connaît que le français et qui dépassait les 34 % au dernier recensement, contre 44 % pour celle d'origine mélanésienne. Mais plus on s'éloigne de Nouméa, plus l'usage des langues maternelles reste vivace.

Cependant, il ne faut pas méconnaître que le vocabulaire français utilisé par la majorité de ceux qui parlent une autre langue peut être

évalué à seulement cinq cents mots. C'est aussi le cas d'une minorité qui n'a comme langue que le français, notamment dans le nord du territoire. Ce lexique tend à s'enrichir grâce à la télévision, reçue maintenant dans tout le pays (deux chaînes RFO, auxquelles il faut ajouter Canal +, mais exclusivement dans le Sud). Mais il est encore limité, car la connaissance de la langue, malgré la scolarisation, est surtout orale, ce qui aboutit d'ailleurs à la prononciation à la française de mots étrangers. Ainsi, il n'est pas rare chez les commerçants, en dehors de Nouméa, d'entendre des clients demander du « zup » au lieu du *Seven up* (le 7 ayant la forme d'un z), un paquet de « binson » au lieu de la prononciation « *bennsonn* », pour *Benson*, etc.

L'arrivée de plusieurs milliers de métropolitains dans les années 70, ajoutée à l'influence croissante de l'audiovisuel, a fait régresser dans de très importantes proportions l'existence d'un accent local, qui tend aujourd'hui à disparaître, en particulier à Nouméa, et ce quelle que soit l'ethnie des locuteurs.

La prononciation n'a pas de trait vraiment particulier qui la démarquerait sensiblement du français de France, en dehors de la confusion du *on* qui remplace le *an*.

Le parler calédonien est toutefois reconnaissable à des singularités locales. Le lexique s'avère en effet très varié compte tenu des influences qui ont marqué l'évolution de la langue parlée, qu'elles soient maritime et militaire (*chavirer, souquer, touque, permission, planton...*), australienne (*creek, tata, stockman, poken, paddok, louquer*⁽¹⁾...), tahitienne (*fiu, faré, bourao, kava, tabou*⁽²⁾...) et, bien entendu, des

(1) *Creek*, « petit cours d'eau de faible débit » ; *tata*, interjection qui signifie « au revoir » ; *stockman*, figure typique de la brousse calédonienne, « cavalier qui s'occupe du bétail » ; *poken* vient de *English spoken*, « personne de culture anglo-saxonne » ; *paddok*, « enclos où le bétail pâture », désigne aussi le chez-soi du broussard ; *louquer* vient de l'anglais *look*, « soupeser du regard ».

(2) *Fiu*, « état d'esprit qui s'apparente au spleen » ; *faré*, « case construite avec des matériaux traditionnels » ; *bourao*, « arbre du bord de mer au bois très léger » ; *kava*, « racines d'une variété de poivrier aux vertus euphorisantes » ; *tabou*, « signe d'interdiction ».

langues mélanésiennes (*bougna*, *niaouli*, *doghi*, *pilou*, *manou*⁽³⁾...). Il faut signaler aussi des créations locales comme *goménol*, *haussaire*, *viandard*, *pain-marmite*⁽⁴⁾ (liste non exhaustive). Mais, plus qu'à l'émergence de mots nouveaux, la tendance serait davantage à la multiplication d'expressions telles que : *à fond dans la caillasse*, *fin content*, *à bloc*, *coup de pêche*, *prendre une douille*⁽⁵⁾, etc.

Notons qu'aux premiers temps de l'implantation européenne la langue de communication était le bichelamar (sorte de pidgin fait d'anglais et de langues mélanésiennes), puis ce fut progressivement le français, avec l'arrivée de l'administration française et l'installation des colons ainsi que des missionnaires, encore que l'anglais était, aux alentours de 1870, la principale langue parlée à Nouméa de par l'importance des aventuriers et commerçants australiens et anglais qui y résidaient.

Dans la région de Saint-Louis, proche de Nouméa, une créolisation du français commençait à se répandre à la fin du siècle dernier. Elle est aujourd'hui en voie d'extinction.

Le développement prévu dans les récents accords de Nouméa de l'enseignement des langues locales, loin d'affaiblir le français, permettra de le consolider en permettant sa meilleure assimilation par ceux dont il n'est pas la langue maternelle.

(3) *Bougna*, plat traditionnel de Nouvelle-Calédonie ; *niaouli*, arbre le plus typique de Nouvelle-Calédonie, désigne aussi les descendants d'Indonésiens ; *doghi*, nom désignant un sorcier ou une puissance maléfique ; *pilou*, danse traditionnelle des Mélanésiens ; *manou*, tissu d'un mètre cinquante à deux mètres attaché par les hommes autour des reins.

(4) *Goménol*, huile médicinale extraite de l'arbre niaouli, tire son nom de *Gomen*, localité de la côte ouest ; *haussaire*, désigne le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; *viandard*, « braconnier » ; *pain-marmite*, pain réalisé par les Mélanésiens dans des marmites au lieu du four traditionnel.

(5) *À fond dans la caillasse*, « à toute vitesse » ; *fin content*, « très content » ; *à bloc*, « en grande quantité » ; *coup de pêche*, « partie de pêche » ; *prendre une douille*, « subir une réprimande ou une correction ».

La Nouvelle-Calédonie occupe une position privilégiée dans la propagation de la langue française dans toute cette partie du monde, d'autant plus que son environnement est essentiellement anglo-saxon. Point de rencontre entre les cultures océanienne et européenne d'origine française, l'archipel calédonien a vocation à un grand rayonnement culturel, sans commune mesure avec son importance démographique. La mutation difficile du territoire, au cours de la dernière décennie, vers un statut politique consensuel a freiné cette évolution. Toutefois, le processus en cours est prometteur :

- L'université française du Pacifique se développe année après année, attirant désormais des étudiants étrangers, notamment du Vanuatu.
- Le Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) accueille de plus en plus d'étudiants ou de professeurs australiens, fidjiens ou japonais désireux de se former ou de se recycler en français.
- Le centre culturel Jean-Marie-Tjibaou, inauguré en mai 1998, qui est la plus importante réalisation océanienne du Pacifique dans le domaine culturel, ne manquera pas d'avoir, dans les prochaines années, une influence dépassant très certainement les limites mêmes du Pacifique sud.

La Nouvelle-Calédonie devra cependant régulièrement veiller à se ressourcer dans le cadre de la Francophonie avec d'autres pays partageant la même langue, la France bien sûr, mais aussi le Québec, compte tenu des affinités existantes et également, pourquoi pas, l'Afrique noire francophone, dont la culture est à certains égards proche de celle de la composante mélanésienne.

Daniel MIROUX

NDLR : Daniel Miroux est le président de l'Alliance Champlain, association pour la promotion et la défense de la langue française dans le Pacifique sud (cf. *DLF*, n° 190), qui édite un bulletin : *Échos francophones des mers du Sud*. Renseignements : 1, rue de Salonique, BP 63, 98845 Nouméa cedex.

Une page héroïque de la presse d'expression française en Égypte :
LE BOSPHORE ÉGYPTIEN

Dans le concert de la presse de langue française en Égypte, *Le Bosphore égyptien* occupa une place unique. Il fut lancé à Port-Saïd en 1881. Par son sérieux et la bonne tenue de ses articles, sa popularité s'accrut et, dès l'année suivante, son propriétaire, M. Serrière, vint s'établir au Caire. *Le Bosphore* devint bientôt un quotidien.

Ses positions politiques intransigeantes jointes à la vigueur de ses propos provoquèrent très vite des conflits entre le journal et les autorités locales. Et ses démêlés avec Nubar Pacha, alors Premier ministre, et les forces d'occupation britanniques (1882) attirèrent un nombre grandissant de lecteurs, tant égyptiens qu'étrangers. Serrière s'adjoignit M. Giraud, au style aussi incisif que mordant. Ce dernier fut porté en triomphe à l'Ezbékiah* par un public enthousiasmé par son audace... Nubar voulut interdire ce quotidien qui lui faisait ombrage par sa grande popularité et ses opinions libérales. L'affaire prit un tour imprévu et provoqua un incident diplomatique. Le Premier ministre fut obligé de se rétracter, tout en faisant exercer un semblant de censure sur les articles publiés par le journal. Rappelons qu'en Égypte les étrangers étaient alors protégés par les Capitulations**. Le Quai d'Orsay conserve un gros dossier circonstancié à propos de cette affaire.

Le Bosphore eut l'honneur de créer une opinion publique en Égypte. Il réussit aussi à constituer autour du périodique un noyau formé des membres de toutes les colonies étrangères établies sur les bords du Nil. Cette feuille avait, en somme, cristallisé les efforts visant à faire front à l'occupation anglaise.

Barrière Bey, succédant à Giraud, fut un des premiers à intéresser les Égyptiens à son œuvre en recueillant leurs souvenirs et leurs aspirations dans les colonnes de son quotidien. Mais, à côté de l'opinion et de l'information, la feuille se lança dans la critique de théâtre, jusqu'alors inconnue en Égypte. Parmi les collaborateurs occasionnels figure Arthur Rimbaud (1887). Octave Borelli, rédacteur ordinaire du *Bosphore*, l'hébergea dans sa villa du Caire. Rimbaud s'était lié d'amitié avec le frère d'Octave, Jules, l'explorateur qui vivait encore à Marseille en 1939. Giraud encouragea aussi Jehan d'Ivray (Mme Puech d'Alissac Fahmy) à écrire des contes, qu'il publia.

Il refusa cependant de traduire son quotidien en arabe, alors qu'on l'y poussait. Ce fut sans doute une erreur. *Le Bosphore* disparut en 1895. Il tirait alors à plus de cinq cents exemplaires, ce qui était remarquable à l'époque.

Jean-Jacques LUTHI

* L'Ezbékiah est un parc public du Caire.

** Conventions spéciales, passées entre les puissances chrétiennes et l'Empire ottoman, dont le but était de protéger les étrangers.

NDLR : Auteur d'une quinzaine d'ouvrages sur l'art, la littérature francophone et l'histoire de la langue, Jean-Jacques Luthi vient de publier *La Vie quotidienne en Égypte au temps des khédives* (L'Harmattan, collection « Comprendre le Moyen-Orient », 156 p., 130 F).

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

- En décembre 1998, **M. Boutros Boutros-Ghali**, secrétaire général de la Francophonie, a fait approuver son programme pour l'avenir par la Conférence ministérielle de la Francophonie à Bucarest. Une restructuration de l'Agence (APF) a été mise en place à cette occasion. Il est intervenu devant l'intergroupe francophone du Parlement européen, le 12 janvier, à Strasbourg. Il a visité plusieurs pays africains francophones (Niger, Burkina Faso, Gabon) ; cette série de contacts est destinée à renforcer la coopération de la Francophonie avec ces pays, « objectif prioritaire de son action ». Il a, enfin, inauguré le Salon Expolangues.
- Un grand rassemblement de la jeunesse francophone a eu lieu à Genève, le 20 mars 1999, à l'appel du secrétaire général de la Francophonie.
- Le numéro 20 (septembre 1998) de *Liaisons*, revue de l'AFAL (Association francophone d'amitié et de liaison), nous donne le montant des crédits consacrés par le gouvernement français « à la promotion de la francophonie et à la présence culturelle française » dans le monde (extrait du *JO* du 25 juin 1998). Le numéro de décembre contient un hommage à Alain Guillemmou (cf. *DLF* 190, p. II), qui nous a quittés le 23 octobre 1998, et des renseignements sur « Le français comme on l'aime » (13 au 21 mars 1999).
- *La Lettre d'information* du ministère de la Culture consacre les deux premières pages de son numéro du 20 janvier au rapport élaboré par Patrick Bloche, député de Paris, sur « l'utilisation des technologies de l'information, et en particulier de l'Internet, pour renforcer la présence internationale de la France et de la Francophonie ». Il est proposé dans ce rapport, notamment, « la création d'une université virtuelle française : Sorbonne internationale », grâce à une mise en réseau.
- *Terminologies nouvelles*, assorti d'une bibliographie de la néologie, centre son numéro 17 sur la formation en terminologie. Université Paris XIII - CNRS - INALF, avenue Jean-Baptiste-Clément, 93430 Villetaneuse.
- La *Lettre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, dans son numéro 15, se félicite que le Sommet de Hanoï lui ait accordé « une reconnaissance officielle » en en faisant le Parlement de la Francophonie.
- *Liens francophones** (décembre 1998) propose plusieurs études intéressantes, dont deux pages consacrées à l'Institut des hautes études de la Francophonie de Chamaramde.
* 244, rue de Rivoli, 75001 Paris, tél. : 01 42 96 96 01, téléc. : 01 49 26 05 31.
- *France-Louisiane*, citant Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, nous annonce la « Franco-Fête 99 qui aura débuté le 1^{er} janvier 1999 pour célébrer le tricentenaire de la Louisiane ».
- Le *Journal de l'Agence de la Francophonie* (n° 7, novembre 1998) rappelle que cet opérateur met en œuvre le plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales, conformément à une décision prise par le Sommet de Hanoï. Le numéro de décembre fait une large place à la réforme de l'Agence, dont on trouvera, page 5, la nouvelle équipe de direction (noms, titres, fonctions).
- *L'Année francophone internationale*, nettement étoffée (415 pages au lieu de 350 l'an passé) vient de paraître. Toujours organisée de la même manière — « Pays et régions » d'abord, « Idées et événements » ensuite —, c'est un ouvrage de référence extrêmement précieux. L'importance plus grande accordée à la seconde partie y est pour beaucoup. S'y adjoignent une bibliographie complète, des adresses utiles, une

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

présentation des différents pays et régions francophones, assortis de renseignements essentiels.

- Le 22 janvier, le Haut Conseil de la Francophonie présentait son *État de la Francophonie dans le monde* (données 1997-1998 et six études inédites). Le lecteur familier de cet ouvrage périodique (qui atteint 610 pages cette année) y retrouvera avec plaisir les études habituelles (actualité francophone, situation du français par pays et dans les organisations internationales, pédagogie, culture, communication, sciences, nouvelles techniques, économie, sport, etc.). Mais cette fois s'ajoutent des études inédites, très variées puisque l'on y évoque aussi bien « le syndicalisme et la Francophonie » que le financement de celle-ci et bien d'autres sujets.

Ces deux ouvrages sont disponibles à la Documentation française, 29, quai Voltaire, 75006 Paris.

- Constatant que « la mondialisation impose à chacun une communication de plus en plus sommaire », le Pôle univerversitaire Léonard-de-Vinci, en partenariat avec La Cinquième, a organisé, le 24 février, un débat sur le thème : « Allons-nous vers un charabia universel ? La langue française en danger ? »

- Le numéro 19 d'*Universités* nous informe de la sortie en librairie d'un *Dictionnaire historique du français québécois*, œuvre de l'équipe du *Trésor de la langue française au Québec*. (Presses de l'université Laval, 1998, 710 p.). Disponible, en France, à la Librairie du Québec, 30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris,

tél. : 01 43 54 49 02.

- Produit par l'Agence de la Francophonie « Découvrir Internet » est un cédérom qui permet de « s'approprier Internet, en français, et de devenir un vrai internaute francophone ». Il est fourni gratuitement sur demande à l'École internationale de la Francophonie, 15, quai Louis-XVIII, 33000 Bordeaux, ou sur le site : <http://www.francophonie.org/decouvrir>

- La XVIII^e Biennale de la langue française aura lieu pour la première fois en Afrique centrale, à Ouagadougou (Burkina Faso), du 29 octobre au 1^{er} novembre 1999. Ce congrès aura pour thèmes : « L'expression du droit : le français, langue africaine et internationale, la jurisfrancité » et « Le Burkina Faso et la francophonie ».

Renseignements auprès de M. Gildas Augée, 113, rue Gallieni, 78670 Villennes-sur-Seine, tél. : 01 39 75 81 81, téléc. : 01 39 75 90 25.

Jean-Pol CAPUT



LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

INTENTIONNÉ, ÉE adj. xv^e siècle. Dérivé d'*intention*.

Qui a certaine intention. Ne s'emploie guère qu'avec les adverbes *bien* ou *mal* pour qualifier une personne qui a de bonnes, de mauvaises intentions. *Des gens bien intentionnés, mal intentionnés.*

Mal intentionné s'écrit aussi malintentionné.

INTERPELLER ou **INTERPELER** v. tr. (*interpeler* se conjugue comme *appeler*). XIV^e siècle. Emprunté du latin *interpellare*, « interrompre quelqu'un qui parle ; déranger, troubler ».

1. Adresser la parole à quelqu'un, d'une façon plus ou moins brusque, pour attirer son attention, lui demander quelque chose ou le prendre à partie. *Il m'interpella d'une manière assez incivile. L'ivrogne interpellait les passants. Fig. Interpeller le sort, les dieux.* Pron. *Ils s'interpellaient d'un étage à l'autre.*

2. POLIT. Au cours d'une séance parlementaire, demander à un gouvernement de s'expliquer sur sa politique, à un ministre de s'expliquer sur ses actes, pour provoquer un débat pouvant mettre en cause la responsabilité du gouvernement.

3. DROIT CIVIL. Ancienn. *Interpeller de*, sommer de faire quelque chose, de s'expliquer sur la véracité ou la fausseté d'un fait. *L'huissier l'interpella de signer. Il fut sommé et interpellé de répondre.*

DROIT PÉNAL. En parlant d'un agent de l'autorité, sommer quelqu'un de répondre à un certain nombre de questions. *Interpeller quelqu'un sur la voie publique pour un contrôle d'identité. Les gendarmes ont interpellé plusieurs suspects.*

Ce verbe ne signifie pas « attirer l'attention ». On ne doit pas dire, par exemple : « Cet évènement nous interpelle », mais s'impose à notre attention, nous incite à agir, nous révolte, etc.

INTERROGATIF, IVE adj. xv^e siècle. Emprunté du bas latin grammatical *interrogativus*, de même sens.

Qui interroge, qui comporte ou exprime une interrogation. *Un ton, un air interrogatif.* GRAMM. Qui sert à interroger, qui exprime l'interrogation. *Les pronoms, les adjectifs, les adverbes interrogatifs. Une phrase interrogative. Tour interrogatif. Tournure, construction interrogative. Une proposition interrogative* ou, subst., *une interrogative*. « *Où habite-t-il ?* » est une *interrogative directe*. Dans « *Je me demande où il habite* », la *proposition subordonnée* « *où il habite* » est une *interrogative indirecte*.

Une proposition interrogative directe exige l'inversion du sujet et du verbe.

* Extraits du fascicule INSTAMMENT à JALONNEUR (5 février 1999) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

M O T S P E R D U S

BOURSILLER v., contribuer d'une petite somme pour quelque dépense commune. Vider sa bourse. Ex. : *Au parlement, il faut soutenir son droit par beaucoup d'argent ; je m'en souviens et j'ai boursillé moi-même.* (Voltaire.)

BRELAUDER v., perdre son temps à des choses futiles. Ex. : *Quand vient le beau temps, je passe mes jours à brelauder.* (Mme de Bonneteau.)

BRIGUE n. f., manœuvre par laquelle, poursuivant quelque objet, on engage des personnes dans ses intérêts. Ex. : *On fait sa brigue pour arriver à un grand poste.* (La Bruyère.)

Fermions l'œil aux présents et l'oreille à la brigue. (Racine.)

SE BRONZER v., s'endurcir. Ex. : *En vivant et en voyant les hommes, il faut que le cœur se brise ou se bronze.* (Chamfort.)

BROUILLAMINI n. m., désordre, confusion. Ex. : *Il y a là-dedans trop de tintamarre, trop de brouillamini.* (Molière.)

Corruption, sous l'influence de *brouiller*, de *boli Armenii*, bols d'Arménie, boules d'argile ocreuse rouge, qui faisaient partie de la pharmacopée ancienne.

CACHOTTER v., diminutif de cacher. Ex. : *Je lui contai tout naïvement mes prospérités, ne voulant pas les cachotter.* (Mme de Sévigné.)

CAPABLEMENT adv., avec capacité. Ex. : *Elle mena la parole si capablement qu'il en fut ravi.* (Mme de Sévigné.)

CASTELLISER v., mener la vie de château. Ex. : *Castelliser avec votre famille serait pour moi un état extrêmement doux.* (Joseph de Maistre.)

CHAT-EN-JAMBES n. m., embarras que l'on suscite à quelqu'un. Ex. : *C'est ce qu'on appelle jeter à son adversaire un chat-en-jambes.* (Sainte-Beuve.)

Voltaire n'a-t-il pas écrit : « Les calvinistes sont bien aises de jeter le chat aux jambes des papistes » ?

Jean TRIBOUILLARD

Apostille : Les derniers « Mots perdus » m'ont valu un ample courrier, se rapportant notamment à l'origine du toponyme *Bicêtre*. Plusieurs de mes lecteurs y voient une corruption de *Winchester*, titre de l'évêque Jean de Pontoise, qui, sous le règne de Philippe le Bel, possédait à Bicêtre un château, brûlé au cours de la guerre de Cent Ans. Peut-être ont-ils raison, mais je dois rappeler qu'en onomastique surtout l'étymologie ne franchit pas toujours les limites de l'hypothèse.

M O T S N O U V E A U X

Pour que l'usage s'en répande plus rapidement, nous continuerons à vous donner, de numéro en numéro, les termes adoptés par la Commission générale de terminologie et de néologie.*

DÉQUALIFICATION (pour *ladder effect*) : Le fait, pour un travailleur, de passer d'un emploi qualifié à un emploi non qualifié.

ÉCRÉMAGE (pour *skimming*) : Politique commerciale visant à attirer la clientèle jugée la plus avantageuse.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES (pour *business ethics*) : Ensemble des valeurs et des règles morales qui s'imposent dans la vie des affaires.

LABORATOIRE D'IDÉES : (pour *think tank*) : Groupe plus ou moins formel dont les membres interviennent dans les débats publics sur les grands problèmes économiques et de société, parallèlement aux travaux effectués par les administrations publiques.

PICORAGE (pour *cherry picking*) : Sélection des seuls éléments qui semblent a priori intéressants dans une opération ou dans un marché global.

AMORCER (pour *boot [to]*) : Mettre en marche un ordinateur en provoquant l'exécution de l'amorce. (Cf. *DLF*, n° 190, p. 25.)

BLOC (pour *block*) : Groupe de données enregistré ou transmis globalement pour des motifs techniques indépendamment de leur contenu.

CLIQUER (pour *click [to]*) : Enfoncer et relâcher le bouton-poussoir (ou **CLIQUET**) d'une souris ou d'un dispositif similaire.

CONFIGURER (pour *configure [to]*) : Définir les sous-ensembles constituant un matériel, un logiciel, ou agir sur leurs paramètres pour en assurer la mise en œuvre.

* Extraits des fascicules — *Vocabulaire économique et financier* (14 août 1998), *Vocabulaire de l'informatique* (10 octobre 1998) — publiés au *Journal officiel* et disponibles à la Délégation générale à la langue française, 1, rue de la Manutention, 75116 Paris, tél. : 01 40 69 12 00, téléc. : 01 40 69 12 80, mél. : dglf@culture.fr et site : <http://dglf.culture.fr>

Le *Vocabulaire des carburants* a été publié le 13 janvier 1999. Mais le vocabulaire de l'architecture, publié au *Journal officiel* du 16 décembre 1998, n'est pas encore diffusé en fascicule. On peut le lire sur le site Internet (cf. ci-dessus).

T O I L E *



La toile, c'est du simple tissu, mais le mot est d'une riche étoffe.

D'origine, la toile est latine et arachnéenne, puisque le mot, créé au XII^e siècle, vient du latin *tela* « toile d'araignée » – ce qui justifie son utilisation aujourd'hui dans le sens de « piège » –, à la mémoire de tous ces insectes pris dans les filets de l'animal.

La toile habille les gens (*toile de lin* ou *de coton*, *pantalon de toile*), les murs (*toile de jute*), les tables (*toiles cirées*) et les villages de vacances (*toile de tente*). Ajoutez les lits (*toile à matelas*) – jusqu'à se substituer aux draps : *se mettre dans les toiles*, c'est « se coucher ».

La toile est aussi chère aux artistes : les peintres d'abord – sans elle, pas de *Joconde* ni de *Tournesols*... Elle accueille d'autres chefs-d'œuvre artistiques : les pièces, au théâtre, où le rideau comme le décor prennent le nom de *toile de fond* – expression qui se retrouve pour désigner le cadre de l'intrigue elle-même. Les films, eux, sont projetés sur la toile d'un écran : du coup, *on se fait une toile* quand on va au cinéma.

La toile fait voguer les bateaux – avec leurs toiles au vent, ils sont toutes voiles dehors. Et c'est une autre navigation qui donne à la Toile (avec un *T* majuscule) son sens le plus récent comme traduction du *Web*, la toile d'araignée du réseau Internet sur l'écran de l'ordinateur...

Le mot, décidément, a de quoi nourrir des variations à l'envi – à l'image de la toile de Pénélope, sans cesse recommencée !

Patrice LOUIS

Cercle des journalistes

* *Multicolore, cité, transparence, rêve, toile, ambigu, temps, pays, ribambelle, secret*, tels étaient les dix mots choisis pour illustrer, du 13 au 21 mars 1999, « Le français comme on l'aime ». Ce texte de Patrice Louis a été retenu par la Délégation générale à la langue française, avec, pour les neuf autres mots, les textes d'Henriette Walter et d'Alain Rey.

NOUVELLE TERMINOLOGIE DES MOYENS DE PAIEMENT

Avec le développement des nouveaux moyens de paiement électroniques, comme les paiements sur Internet par exemple, on assiste aujourd'hui à une prolifération de termes anglo-saxons.

Face à cette menace, et aux erreurs auxquelles elle expose l'utilisateur francophone, un groupe de travail a été mis en place au sein du Comité français d'organisation et de normalisation bancaires (CFONB) en 1993. Il s'est fixé comme objectif de redéfinir ces nouveaux moyens de paiement et de donner l'équivalent en français des concepts fondamentaux liés à leur utilisation et à leur sécurisation.

Il a mis en place une terminologie qui repose sur une double démarche : d'abord, la création de fiches terminologiques et, dans un second temps, l'élaboration d'un lexique.

Les exemples qui suivent aident à mieux comprendre l'action de ce groupe de travail, qui met entre autres l'accent sur les abus de langage et les défauts de compréhension ou d'interprétation des différents concepts utilisés.



Ainsi, dans la fiche terminologique correspondante, le groupe précise que le terme anglais *integrated circuit card* se traduit en français par l'expression *carte à puce* et non « carte à mémoire », car la *carte à piste* est également une carte à mémoire.

S'agissant du concept *carte de crédit* (*credit card* en anglais), le groupe de

travail signale que cette appellation est souvent utilisée abusivement pour désigner une carte de paiement ainsi qu'une carte de débit ou de retrait, alors que la notion de *carte de crédit* indique qu'une ligne de crédit a été accordée à son titulaire.

Par ailleurs, de nombreuses personnes traduisent le terme *digital signature* par « signature digitale ». Cette traduction est incorrecte. En effet, le Petit Robert rappelle que la recommandation officielle est *numérique* et le Larousse précise que *digital* est déconseillé et vieilli. Il s'agit donc d'une *signature numérique*.

Pour ce qui est du concept *encryption* en anglais, lié à la sécurité, d'aucuns utilisent à tort, en lieu et place de *chiffrement*, le mot « cryptage ».

Ainsi, grâce aux travaux du groupe, la compréhension des banques françaises dans les échanges internationaux devrait se trouver facilitée.

Nadia ANTONIN

NDLR : Nadia Antonin préside le groupe « Terminologie » du Comité français d'organisation et de normalisation bancaires.

Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert un
abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.

LES AVATARS DE DAME PIETAS



Je le vérifie dans le dictionnaire Larousse : *piété* et *pitié* ont la même mère latine ; on s'en doutait un peu à vrai dire, l'amour vrai du prochain et l'amour de Dieu étant une seule et même chose.

Sœurs, *piété* et *pitié* le sont assez pour avoir suivi au cours des siècles la même pente descendante, cette dégénérescence étant une des lois du langage (on sait qu'*étonner*, c'était « frapper du tonnerre », que *formidable* veut dire « redoutable », que *gentillesse* porte noblesse, comme on le trouve encore dans *gentilhomme* ; ces trois mots maintenant bien dévalués !

Piété était jadis une vertu dont un roi, et même un empereur, pouvait s'honorer : songeons à Louis I^{er} le Pieux. Il n'évoque plus guère de nos jours que ces livres ou les objets dits *de piété*, chers aux religieuses ou à de vieilles demoiselles attachées à leurs pratiques ancestrales.

Pitié, de même, eut son temps de gloire, celui, par exemple, où je ne sais plus quelle reine était célébrée pour être « piteuse à son prochain ». C'était le temps où l'homme, agenouillé devant le Très-Haut, pouvait encore prendre la mesure de sa petitesse et de son péché et appeler sur lui la divine miséricorde. À la pitié de l'homme pour son prochain répondait celle de Dieu pour l'homme. On se rappelle Villon, faisant parler ses pendus :

*Car, si pitié de nous pauvres avez,
Dieu en aura plus tôt de vous merci.*⁽¹⁾

Depuis que l'homme s'est proclamé quasiment le maître de l'univers, une telle humilité n'est évidemment plus de mise. Le même orgueil qui le dresse devant Dieu lui fait rejeter d'un

sursaut l'apitoiement du prochain, et *pitié* se colore à ses yeux d'un rien de mépris. « Va, tu me fais pitié », « Je n'ai que faire de votre pitié », nous avons tous entendu cela. Et la superbe Hérodiade de Mallarmé donne le ton :

Va, garde ta pitié comme ton ironie.

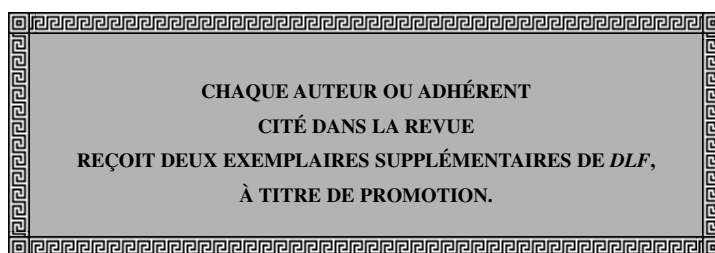
Pitoyable devient alors plus ou moins synonyme de *lamentable*, propre à inspirer le dégoût. Et que dire de *piteux*, qui frise le ridicule ?

Il est vrai que nous avons cette fameuse et très estimable **solidarité** qui a le double avantage de s'adresser à un prochain très lointain, donc peu gênant, et de faire appel au portefeuille plutôt qu'au cœur.

Et nous voyons reflourir **compassion**, qui nous revient de l'Inde sur les pas de l'envahissant bouddhisme et nous dit en latin la même chose que le grec **sympathie**, sentiment assez confortable et peu compromettant.

Michel GUIMBAL

(1) Faut-il rappeler que *merci* avait le sens de « pitié, grâce ou compassion », comme c'est encore le cas dans les expressions comme *une lutte sans merci*, ou même *être à la merci de...*



LE CANOË-KAYAK EST-IL UN BATEAU ?

Saluons l'entrée à DLF d'un nouveau membre qui militera au cercle Pierre-de-Coubertin : la Fédération française de Canoë-Kayak. Elle sera représentée par M. Daniel Bonnigal, lequel s'est beaucoup intéressé à ma suggestion de dire « dévalaison » au lieu de *canyoning* ; en effet, la FFCK se soucie de la langue, regrettant de ne plus pouvoir s'appeler « Fédération française de pagaie » sous prétexte que ce nom fut utilisé du temps du gouvernement de Vichy. Son nom actuel a causé une fâcheuse méprise sur laquelle il m'a remis un mémoire très précis.

Il y a quelques années, la fédération s'est aperçue que le Petit Larousse définissait « embarcation affectant la forme d'un canoë et pontée comme un kayak » l'expression qui figure dans le nom de l'organisme ! Celui-ci a cette appellation double parce que le sport qu'il régit se pratique sur ces deux sortes de bateaux.

L'engin hybride n'existe pas... Courtoises remontrances au célèbre éditeur, qui promet de corriger et continue, les années suivantes, à « prendre le Pirée pour un homme ». Excédée, la Fédération se fâche ; l'éditeur s'affole et promet de supprimer l'entrée *canoë-kayak* en tant que prétendue embarcation. C'est fait ; mais le sport, dont c'est le nom composé et que la FFCK est chargée de gérer, n'est pas annoncé ni défini. En revanche, dans Le Robert & Collins senior, je trouve *canoë-kayak* comme traduction française du nom du sport qui en anglais se nomme *canoeing*.

M. Bonnigal conclut son mémoire en s'étonnant qu'un ouvrage de référence invente la définition d'un objet qui n'existe pas au lieu de se renseigner auprès de l'organisme qualifié, lequel est officiellement agréé. Et il pose la question : « Les éditeurs de dictionnaires sont-ils agréés ? »

Un l'est sûrement, c'est l'Académie française. Dans la neuvième édition, en cours de préparation, de son illustre *Dictionnaire*, une

entrée nouvelle définit très bien le *canoë*, qu'il faut écrire avec un tréma, sinon on parle anglais ou, peut-être, iroquois.

Je n'en sais pas plus ; l'Académie n'est pas encore arrivée à la lettre *k*.

Pierre-Louis MALLÉN
Cercle Pierre-de-Coubertin

Z A P P E R

Se déchaîner... si l'on peut dire. Le « zappage » (qu'on veuille bien m'épargner le « *zapping* » !) est l'action qui permet au téléspectateur obstiné d'errer d'un programme à l'autre à la recherche d'une émission passionnante. S'il n'existait qu'un seul mot à emprunter à l'anglais*, ce serait celui-là car nous n'avions aucun équivalent français pour désigner le vagabondage télévisuel. Certes, nous aurions pu adopter le *pitonner*** de nos cousins canadiens qui signifie la même chose, mais bon ! Il faut croire que nous n'en avons pas eu connaissance au moment opportun. *To zap* signifie plein de choses : tuer, expédier, cogner, effacer... Choisissez le sens qui convient le mieux à votre humeur face aux fréquentes inepties et ennuyeries qu'on peut observer sur les « étranges lucarnes » et que vous désirez fuir sans pour autant renoncer à votre sacro-sainte soirée télé. *Zappez* donc tant qu'il vous plaira ! Le mot s'est adapté et francisé avec une facilité remarquable, ce qui prouve à quel point il était nécessaire.

Bernard MOREAU-LASTÈRE

* Pour exprimer cette manie, l'anglais dit *to surf*, alors que *to zap* signifie « utiliser sa télécommande de façon raisonnable ». (NDLR.)

** Les Québécois sont nos plus solides alliés. DLF ne peut que s'associer à leur effort constant de francisation des mots étrangers. N'hésitez donc pas à *pitonner*. (NDLR.)

NDLR : Ce petit texte est extrait de l'ouvrage, vivant et drôle, intitulé *Le français avec juste ce qu'il faut d'anglais*, ouvrage auquel il ne manque qu'un éditeur...

IMPARFAIT, LE SUBJONCTIF ?

Le subjonctif, voilà un mode d'expression en chute libre... ou forcée ! Et ce, non, que je sache, en raison d'une construction trop ardue, ou d'un emploi difficile, ressenti comme une préciosité de langage, mais, plus banalement, du fait de la contagion par un parler rudimentaire qui ignore délibérément la flexibilité des désinences et n'use que de propositions indépendantes juxtaposées.

Pourtant, que de nuances d'expression ce mode verbal n'introduit-il pas dans le discours ! Considérez par exemple les deux lignes suivantes, que nous qualifierons, si vous voulez, d'*haïku* ou de *fable-express* :

*Elle savait qu'il ne savait pas
Mais il ne savait pas qu'elle sût.*

Remplacez-les par ces deux autres lignes en forme de constat :

*Elle savait qu'il ne savait pas
Mais il ne savait pas qu'elle savait.*

Ne pensez-vous pas qu'il y a une différence sensible, ressentie sinon expliquée, entre ces deux formulations, pourtant si voisines ?

La première manière fait naître un monde d'interprétations et de nuances, alors que la seconde n'est qu'une pure et simple constatation décharnée et sans âme.

Essayons donc de conserver le plein usage de ce mode d'expression, même si nous pouvons souvent déplorer son emploi à contretemps et par erreur, comme après la locution conjonctive *après que*, par exemple.

L'exemple proposé ci-dessus n'a été imaginé que pour montrer la nuance introduite par le choix de l'une ou l'autre tournure, mais aucune des deux n'est grammaticalement incorrecte.

Ce n'est pas le cas d'autres phrases, réellement lues dans la presse française, telles que la suivante :

« *Comment peut-on, à la veille de l'an 2000, tolérer qu'un homme meurt de froid ou de faim dans un pays riche ?* »

Il s'agit bien cette fois d'une faute de grammaire. Bien sûr, on peut attribuer cette négligence à la dactylo (ou typo-) graphie, d'autant que, dans le même article, on lit un peu plus loin :

« *Comment tolérer que des êtres humains puissent accéder...* »

Mais que penser alors du correcteur qui a laissé passer ces deux constructions différentes à quelques lignes d'intervalle ?

Et ne faut-il pas imputer cette erreur au fait que le verbe *mourir* présente des formes du présent, indicatif ou subjonctif, indiscernables à l'oreille, et que le piège orthographique est ainsi ouvert ? Ce qui peut nous inciter à proposer l'hypothèse suivante :

Lorsque les formes verbales de l'indicatif et du subjonctif présents sont phonétiquement semblables, nombreux sont ceux qui, en écrivant, utiliseront l'indicatif lorsque c'est le subjonctif qui serait nécessaire.

Or, il se trouve que, parmi les verbes de la langue française, ce sont ceux du premier groupe, de désinence *er*, qui sont les plus nombreux, ceux dont l'effectif s'accroît et dont les désinences de l'indicatif et du subjonctif présents sont identiques ; le deuxième groupe des verbes, de désinence *ir*, et le troisième, celui des verbes irréguliers, ne sont plus qu'une minorité de survivants et de moribonds !

C'est donc très fréquemment que la différence de mode n'est sensible ni à l'oreille ni à l'œil, et que nombreuses sont les personnes qui utilisent de bonne foi le mode indicatif pour tous les verbes, même dans les cas où le subjonctif serait nécessaire.

Et c'est ainsi que, petit à petit, s'installe la fâcheuse habitude d'utiliser la même forme pour le subjonctif et pour l'indicatif, ce qui serait valable si tous les verbes étaient du premier groupe.

Il est vrai que le développement ci-dessus, qui concerne le présent de chacun des modes, n'est pas adapté au cas de l'imparfait. Et, là, il faut bien reconnaître que la quasi-disparition de l'usage de l'imparfait du subjonctif n'est pas faite pour arranger les choses. Comment s'en tirerait alors le locuteur de base lorsqu'il aurait besoin qu'un imparfait du subjonctif lui vînt à l'esprit ?

Eh bien, tout simplement, en violant la concordance des temps, et en utilisant le présent du subjonctif, quand ce n'est pas celui de l'indicatif.

Ne donnons pas d'exemple, vous en connaissez vous-mêmes, et gardons celui d'où nous sommes partis, « Comment tolérer qu'un homme *meurt...* », qui s'oppose tellement bien et de façon caricaturale au *Qu'il mourût !* de Corneille.

Joseph SANS

Cercle Blaise-Pascal

La date d'échéance de votre abonnement
est inscrite sur l'étiquette de routage de votre revue.
Vérifiez-la, avant de jeter l'enveloppe.
C'est à cette date que vous aurez à cœur,
nous l'espérons,
de renouveler votre adhésion et votre abonnement.

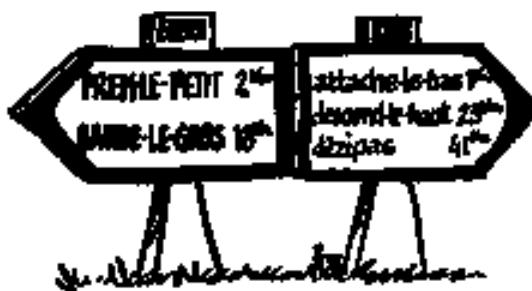
NOMS PROPRES OU NOMS COMMUNS ?

Nous parlons souvent de l'accentuation des lettres capitales, du respect des majuscules, mais il est, actuellement, un phénomène encore plus désolant à déplorer. Que penser de la nouvelle mode qui tend à faire disparaître la majuscule des noms propres ? C'est ainsi que bon nombre de cartes de visite, maintenant, affichent :

*andré et jeanne untel - rue victor-hugo
78120 rambouillet*

La contagion gagne de nombreuses municipalités où la rue *jean-moulin* voisine avec la rue *André-Malraux*, la rue *racine* avec la rue *Molière*, le square *d'anjou* avec le square *de Bretagne*... Il n'est pas rare, non plus, de rencontrer ce phénomène sur les panneaux autoroutiers, tel *châlons-sur-marne*, qui par ailleurs, dorénavant, devrait s'écrire Châlons-en-Champagne...

Jusqu'à présent la majuscule remplissait parfaitement l'une de ses fonctions : distinguer les noms propres des noms communs. Est-ce par humilité que désormais chacun se veut très commun ? Nous aimerions le penser... Hélas ! Tout nous porte à croire qu'en fait ce soit plutôt dans l'intention de vouloir être très à la mode, dans le vent, et de faire plus chic sur le bristol...



Ce délit est une infraction aux règles de notre langue, une atteinte à la dignité des noms propres. N'y a-t-il pas encore, ici, matière à réagir afin d'endiguer cette aberrante fantaisie qui s'infiltré insidieusement ?

Arlette RENAUD-BOUÉ

QUAND « QUANT », QUAND « CANT » ?

Il ne s'agit nullement de *French cancan*, mais tout simplement des terminaisons bien françaises de deux formes verbales différentes issues d'un même verbe.

La phrase que je vous propose, et que n'aurait certes pas reniée M. de La Palice, vous donne la clé du titre énigmatique du présent article :

*Je vais employer un ton **convaincant**, car ce n'est qu'en **convainquant** qu'on parvient à convaincre.*

Vous avez déjà compris : le premier, *convaincant*, est adjectif verbal se rapportant au nom *ton* ; le second, *convainquant*, est participe présent du verbe *convaincre*.

C'est ainsi qu'en français il existe des adjectifs verbaux qui diffèrent, quant à l'orthographe, du participe présent correspondant.

On en dénombre cinq : *Communicant*, du verbe **communiquer** ; *convaincant*, de **convaincre** ; *provocant*, de **provoquer** ; *suffocant*, de **suffoquer**, et *vacant*, de **vaquer**.

Le participe présent de ces verbes se termine par *quant*.

On peut rapprocher de ces adjectifs verbaux le nom *fabricant* (*un fabricant de meubles*) rarement employé adjectivement.

En revanche, huit adjectifs verbaux se terminent par *quant* comme le participe présent correspondant.

Ce sont : *attaquant*, *choquant*, *craquant*, *croquant*, *manquant*, *marquant*, *piquant* et *pratiquant*.

Autre curiosité de notre langue : les adjectifs verbaux en *gant*. Ces adjectifs ne prennent pas de *u* après le *g*, contrairement aux participes présents correspondants.

NDLR : Le participe, qui est une forme verbale, garde son *u* par analogie avec le reste de la conjugaison, comme à l'imparfait, par exemple : *fatiguais*.

Infinitif	Participe présent	Adjectif verbal
extravaguer	extravaguant	extravagant
fatiguer	fatigant	fatigant
fringuer	fringuant	fringant
intriguer	intrigant	intrigant
naviguer	navigant	navigant

Certains adjectifs qualificatifs en *gant* ne prennent pas non plus de *u* après le *g*. Ex. :

Un personnage arrogant. Un costume élégant.

L'orthographe correcte du français ne paraît guère facile... En êtes-vous convaincus ?

Louis FAGES

Section des Hautes-Pyrénées

EXTRAITS DE LA LETTRE DU CSA*

Merci d'avoir été notre invité

Ce remerciement, si fréquent à la télévision, irrite bon nombre de téléspectateurs. Comme l'écrit une téléspectatrice : « Ou l'invité remercie qu'on l'ait invité, ou l'invitant remercie qu'on ait répondu à son invitation, mais il est illogique de remercier quelqu'un d'avoir été le sujet d'une action dont il n'a pas eu l'initiative. »

Près de / prêt à

« *La controverse n'est pas prête de se calmer.* » Cette phrase incorrecte est régulièrement employée dans n'importe quel contexte, à la télévision (toutes chaînes confondues) comme à la radio. Elle illustre la confusion fréquente entre *près de* et *prêt à* qu'on retrouve parfois dans la presse écrite : « *Son souvenir n'est pas prêt de s'éteindre* » au lieu de *n'est pas près de s'éteindre*).

Près de indique une proximité dans le temps ou dans l'espace, *prêt à* une disposition, une disponibilité.

* Numéro 106 (juillet 1998) et numéro 107 (août 1998).

C'EST L'INTENTION QUI COMPTE !

Une foule de voyageurs attend sur le quai...

– Ne devrait-on pas plutôt écrire **attendent** ?

– Cette question semble faire hésiter beaucoup de gens. On me l'a plusieurs fois posée ; j'ai même été sollicité pour arbitrer un désaccord entre un collègue et son chef, au sujet d'une phrase de construction semblable à insérer dans une lettre. Arbitrage facile, puisque les deux sont permis.

Nous savons évidemment tous que, logiquement, l'accord du verbe se fait sur son sujet, qui accomplit l'action exprimée ; mais, dans un tel cas, le procédé de la *syllapse* l'autorise également sur le nom complément du sujet, donnant alors la préférence à l'intention sur la règle grammaticale.

La décision est libre, et ne dépend que de l'idée qu'a voulu exprimer l'auteur, soit en mettant l'accent sur la globalité, *c'est la foule qui attend* ; soit en distinguant les unités qui constituent ce tout, *ce sont les voyageurs composant la foule*.

Cette faculté s'exerce lorsque le sujet est un collectif singulier, c'est-à-dire un mot ou groupe de mots au singulier exprimant l'idée d'un rassemblement de deux ou plusieurs éléments : *la plupart, la majorité, la totalité, un grand - un certain - un petit nombre, une partie, une multitude, une rangée, une armée, une troupe, une bande, un paquet, un troupeau, une nuée, un groupe, une minorité, un couple, une infinité, une grande - une petite - une certaine*

quantité... Il revient à chacun d'apprécier les situations où l'une des options risque de choquer, ou n'exprime pas un fait de façon rationnelle : *Un énorme banc de poissons nage près du fond, comme s'ils avaient l'intention de s'y poser*. Cette construction est la seule qui convienne. En effet, de même que la foule attend, on conçoit ici que le banc nage, mais ce



sont les poissons qui décideront de se poser. Le principe doit donc être appliqué avec discernement, pour éliminer les accords saugrenus. On accepterait mal ceci : *La plupart de mes amis est venue fêter mon anniversaire. La plupart nous renvoie presque toujours au complément, donc au pluriel.*

Si le collectif est précédé d'un article défini ou d'un démonstratif, le verbe doit rester au singulier : *La bande d'excités avançait en vociférant – Ce troupeau de buffles traverse lentement la plaine...*

L'accord d'intention peut aussi jouer sur un adjectif ou un participe passé qui en a la fonction : *L'illusionniste utilise un jeu de cartes américain / un jeu de cartes américaines – Je portais des chaussures de cuir verni / des chaussures de cuir vernies.* Attention encore aux risques d'anomalies : on écrira *un chapeau de paille tressée* (c'est le matériau qu'on tresse) – *un chapeau de paille usé* (c'est le couvre-chef qui s'use, le féminin impliquerait qu'il fût confectionné avec une paille déjà usée au départ). De même : *Le groupe d'anciens combattants que le président a reçu* (il les reçoit ensemble, le pluriel donnerait à entendre que chaque membre a bénéficié d'une entrevue privée) – *Le groupe d'anciens combattants que le président a décorés* (il décore chacun à titre individuel).

Avoir l'air peut déterminer l'accord avec *air* si l'on entend « avoir une mine, une allure », et avec le sujet s'il se comprend comme « paraître, sembler ». En ce qui concerne les personnes, on a le choix : *Tes cousines avaient l'air ravi (un air ravi) – Tes cousines avaient l'air ravies (avaient l'air d'être, semblaient ravies).* Pour des choses, le dernier seul doit s'appliquer : *Voici une église qui a l'air très ancienne – Ces pommes ont l'air suspectes.* Avec un complément, c'est *air* qui commande l'accord : *Cette jolie place a l'air pimpant d'un jardin d'agrément (l'aspect...).*

En ce qui concerne *des plus, des moins, des mieux*, les avis sont partagés. D'aucuns estiment que seul le pluriel est envisageable. D'autres considèrent que la nuance entre **comparatif** et **superlatif**

justifie l'accord d'intention ; pour eux, si l'on isole un élément dans un ensemble, le pluriel s'impose : *Leur proposition est des moins séduisantes* – *Voici un remède des plus efficaces* – *Voilà un compliment des mieux tournés* (parmi les moins séduisantes – les plus efficaces – les mieux tournés qui soient). Si la formule décrit une qualité, un défaut, un comportement porté à un degré élevé chez un personnage considéré seul, sans référence à d'autres, on recourt au singulier : *Nicole est des plus vertueuse* (extrêmement vertueuse). *Mon père paraissait des plus sceptique*. Toutefois, certaines situations entraînent des hésitations.

Nous avons encore la faculté d'appliquer l'accord d'intention aux participes passés *laissé*, *donné* et *eu* placés devant un infinitif introduit par la préposition *à* suivant qu'on rapporte l'accord de *que* à l'infinitif ou au participe :

Les difficultés que vous avez eu(es) à surmonter.

Les romans que je leur ai donné(s) à étudier.

Ces devoirs qu'on m'a laissé(s) à corriger.

— *Les romans que je leur ai donnés à étudier.* Le pronom relatif *que*, mis pour *romans*, est complément d'objet direct de *donner* (qui a le sens de « désigner ») : *les romans que j'ai indiqués à eux pour qu'ils les étudient.*

— *Les romans que je leur ai donné à étudier.* Selon Grevisse, *donner à*, quand le participe est invariable, équivaut à un ordre, un commandement : *les romans que je leur ai ordonné (recommandé, prescrit) d'étudier.*

Certains cas imposent de rapporter logiquement *que* à l'infinitif : *Les phénomènes que l'on m'a donné (que j'ai eu) à décrire.* Mais les auteurs font preuve d'une grande liberté de choix dans la majorité des autres cas.

Jacques PÉPIN

L E S A V I E Z - V O U S ?

LES VERBES FRANÇAIS

Nous nous proposons dans ces feuillets d'indiquer et d'expliquer, quand cela est possible, les particularités les plus marquantes, et peut-être les moins connues, des verbes du 3^e groupe. Ces verbes sont dits *irréguliers*, non parce qu'ils présentent tous une irrégularité, ce n'est pas le cas, mais parce qu'ils n'ont pas de modèle unique comme en ont les verbes des 1^{er} et 2^e groupes. En effet, il existe dans ce groupe près de quatre cents verbes et une soixantaine de modèles.

Ces verbes étaient plus nombreux dans les siècles passés et leur nombre diminue encore. Beaucoup sont menacés par l'apparition de concurrents du 1^{er} groupe, plus faciles à conjuguer. Depuis un siècle, une vingtaine, voire une trentaine, ont disparu des dictionnaires usuels. Une cinquantaine sont très défectifs. Néanmoins, sur les plans linguistique et historique, ce groupe reste le plus intéressant. Nous le diviserons en trois parties : les verbes terminés en *ir*, n'ayant pas l'infixe *iss* au participe présent ; les verbes terminés en *oir* ; les verbes terminés en *re*.

Nous abordons aujourd'hui les verbes en *ir*, environ 95, répartis en quatre catégories, selon la désinence des participes passés : *i*, *is*, *u*, *t*.

VERBES EN IR : PARTICIPE PASSÉ EN I.

BOUILLIR (et ses composés) présente parfois un amuïssement (phénomène par lequel une syllabe non prononcée, muette, disparaît) de *ill* en *ou*, comme c'est le cas au singulier de l'indicatif présent. Le langage populaire utilise à tort *ou* au futur de l'indicatif, au conditionnel présent et au subjonctif présent : *je boûrai(s)*, *(qu')ils boûent*.

Il a été signalé un participe passé *bouillu*, conservé dans la seule expression populaire *café bouillu*, *café foutu*. Villon, dans la *Ballade pour prier Notre-Dame*, écrivait :

« *Et un enfer où damnés sont boullus.* »

Les composés *débouillir* et *rebouillir* ne figurent plus dans les dictionnaires modernes usuels.

Philippe LASSERRE

NB : Pour les verbes des 1^{er} et 2^e groupes, se reporter à l'article du même auteur dans le numéro 163 de *DLF* (mai 1992).

L E S A V I E Z - V O U S ?

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...

Jeter l'éponge

C'est abandonner la lutte dans un combat de boxe en jetant l'éponge de soins, puis la serviette de l'entraîneur. Par extension, c'est baisser les bras, renoncer à une entreprise.

Précisons qu'appliquée à l'origine au cas que l'on sait l'expression considérée présente un caractère spécial, où la décision d'abandon et le geste qui en résulte appartiennent non au boxeur, mais à son responsable. Aussi me paraît-il souvent malvenu de l'étendre à des situations de nature différente quand le décideur et la victime sont une seule et même personne. L'image du jet de l'éponge, selon moi, ne convenait certainement pas à Guy Forget défait par un adversaire.

Lancer un ballon d'essai

Tous les lexicographes sont d'accord pour dire que le *ballon d'essai* évoque celui qu'en météorologie on utilise pour déterminer, aux différentes altitudes, la direction et la vitesse du vent, avant d'ajouter que, métaphoriquement, l'expression désigne l'expérience, la tentative faite pour sonder l'opinion, obtenir un avis avant l'exécution d'un projet. Cependant, je rejoins ceux qui affirment que le ballon affecté aux sondages de vent porte le nom de *ballon-sonde*. La dénomination *ballon d'essai*, tout comme le tube à essai, s'appliquerait mieux au vase de verre sphérique en usage dans les laboratoires.

Battre son plein

Pour les uns, cette expression intéresse l'art de battre le tambour, et quand le batteur atteint le son plein il lui est difficile d'aller au-delà. Dans ces conditions, le mot *son* étant un substantif, on devrait dire : « Les fêtes battent son plein. »

Pour les autres, dont je suis, la locution se dit de la mer étale à marée haute et, par image, à propos du maximum d'intensité de quelque chose, par exemple d'une fête. On dira donc : « Les fêtes battent leur plein », le mot *plein* étant le substantif. À ce sujet, Albert Dauzat a écrit : « Un tambour (aussi bien qu'une cloche) qui bat un son, plein ou non, c'est du charabia qu'on ne rencontre nulle part et qui n'a pu germer que dans les volutes d'un cerveau tarabiscoté. »

Jean TRIBOUILLARD

L E S A V I E Z - V O U S ?

LES FIGURES DE STYLE

LES FIGURES D'ÉLOCUTION OU DE DICTION (suite)

ASSONANCE n. f. Il s'agit de la répétition du même vocalisme dans une phrase.

« *Voici le vent cornant de novembre ;*

...
En souffles lourds battant les bourgs ;

...
Aux citernes des fermes, » (Verhaeren.)

« *C'était à Mégara, faubourg de Carthage, dans les jardins d'Hamilcar.* » (Flaubert.)

Assonance et allitération peuvent être imbriquées.

« *Aboli bibelot d'inanité sonore...* » (Mallarmé.)

CACOPHONIE n. f. Il s'agit de la rencontre, pénible à l'oreille, de mots de sonorité très voisine.

Ciel ! Si cela se sait !

En t'en entendant parler, j'ai eu peur.

« *Car c'est ne régner pas qu'être deux à régner.* » (Corneille.)

DIAPHORE n. f. Du grec *DIA-PHORA*, « différence ». Il s'agit d'une variété d'antanaclase dans laquelle le mot répété garde le même sens, mais avec une nuance différente.

Je suis au paradis quand j'ai une place au paradis.

Ce qui signifie « Je suis heureux quand j'ai une place au dernier étage d'un théâtre ».

Vous vous changez, changez de Kelton.

HOMÉOPTOTE n. m. Du grec *OMOIOS*, « semblable », et *PTÔSIS*, « terminaison grammaticale (cas, désinence, fonction) ». Il s'agit d'une figure dans laquelle on établit un parallélisme, aussi bien morphologique que syntaxique, entre deux phrases, avec ou sans répétition de certains mots.

Don Rodrigue

Ô miracle d'amour !

Chimène

Ô comble de misère !

...

Chimène

Rodrigue, qui l'eût cru ?

Don Rodrigue

Chimène, qui l'eût dit ? (Corneille.)

Philippe LASSERRE

L E S A V I E Z - V O U S ?

AVIS AUX AMATEURS (suite et fin)

Dans le numéro 190 de DLF (p. 42), nous avons publié pour les utilisateurs de PC, travaillant sous Windows, les codes ANSI permettant d'obtenir les œ, les æ et le Ç, etc., ainsi que les majuscules accentuées. Voici la façon d'opérer pour les utilisateurs de MacIntosh.

Rappelons tout d'abord qu'il est possible de visualiser les caractères, que l'on désire obtenir, de la façon suivante :

Dans le menu *Pomme*, sélectionner *Clavier*. Un clavier apparaît. Appuyer sur la touche *Majuscules*. Les majuscules s'affichent sur ce clavier. Vous pouvez également visualiser certaines majuscules accentuées ou autres signes typographiques en appuyant sur la touche *Option* (située entre les touches *Ctrl* et *Pomme*), ou simultanément sur les touches *Majuscules* et *Option*.

Pour éviter de vous référer sans cesse à ce clavier électronique, nous avons relevé pour vous les principaux caractères.

Majuscules + lettre	Option + lettre	
2 = É à = À	a = z = ´ e = Œ r = fi y = i = o = p = p ^ = s = h = j = ˇ	k = ¨ m = m ø = c = ´ b = b n = ~ : = = = š 2 = Œ 9 = ´ 0 = †
Majuscules + Option + lettre		
A = ˇ D = D E = ° H = ¸ Y = J = ¨ O = K = ˇ P = P z = ¨ Q = W l = S = S T =		

Le Pr Jean-Marie Dubois de Montreynaud a rédigé une « note pratique pour les utilisateurs de MacIntosh avec le logiciel Word 5 ». Nous la tenons à la disposition des adhérents qui en feront la demande (secrétariat de DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris).

NON, MERCI !

À l'occasion de contentieux concernant l'emploi de la langue française en France, il apparaît dans de nombreuses décisions que l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française se heurte au droit communautaire européen.

Le droit communautaire est supérieur au droit national et même à notre Constitution, depuis la révision constitutionnelle adoptée par le Congrès en janvier 1999 afin de permettre la ratification du traité d'Amsterdam.

Or, le principe premier du droit communautaire actuel est que toute réglementation nationale susceptible d'entraver directement ou indirectement le commerce intracommunautaire est prohibée. La loi du 4 août 1994 est en ce sens dérogoire aux préceptes, sacrés pour la Commission européenne, du libre-échange sans frein !

Ce principe de liberté totale du commerce intracommunautaire ne peut être contrarié que pour des exigences tenant à la protection du consommateur, à la moralité, à la sécurité et à la santé publique. Cette conception risque d'entraîner, à court terme, la disparition de l'obligation du français dans tous les autres domaines ! Une récente décision d'un tribunal français, appliquant le droit communautaire, indique que les mentions de fantaisie qui ne concernent ni la santé ni la sécurité des personnes n'ont pas à être obligatoirement traduites.

En effet, ces notions de protection du consommateur et de santé publique seront appliquées de façon restrictive par les tribunaux, puisque dérogeant au principe général de la liberté du commerce intracommunautaire, mais en fait mondial compte tenu des accords internationaux. Ainsi, la législation linguistique française sera mise à bas.



En outre, cette conception alliée à la notion de langue facilement compréhensible développée par la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes, sentinelle agressive du droit communautaire, est un danger mortel pour le français et les Français si l'anglais devient un jour obligatoire à l'école, comme certains beaux esprits s'y appliquent, notamment au ministère de l'Éducation nationale.

À ce moment-là, les notions de protection du consommateur et d'impératif de santé publique ne joueront plus à l'encontre de l'anglo-américain puisque, l'anglais étant largement connu, l'obligation de traduire ces mentions en langue française disparaîtra.

Alors, de nombreuses entreprises, multinationales ou non, étrangères ou françaises, choisiront l'anglo-américain comme unique langue de communication et de travail. D'ores et déjà, des chefs d'entreprise cherchent, sans vergogne, à imposer en France l'anglais comme langue de travail. Obsession d'être dans l'air du temps, de ceux qui, comme les médecins de Molière, se veulent *au premier rang, tout au moins à leurs propres yeux, complaisants et vaniteux*⁽¹⁾.

Déjà, certains tribunaux français ont une interprétation restrictive de l'application de la loi du 4 août 1994 dans les entreprises, autorisant l'utilisation de documents techniques d'origine étrangère en langue anglaise. Cette interprétation est appuyée sur la détestable circulaire d'application du 19 mars 1995. Si cette tendance naissante laisse place à une jurisprudence constante, la loi du 4 août 1994 deviendra inopérante dans le monde du travail⁽²⁾.

Cette attitude est encouragée par les pratiques linguistiques, favorables au *tout anglais*, de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne.

(1) Pour reprendre la formule que Jean Raspail applique aux théologiens de la Sorbonne lors du grand schisme d'Occident dans son roman *L'Anneau du pêcheur* (Albin Michel et Le Livre de Poche).

(2) Notre association fédérative Le Droit de comprendre vient de réaliser un rapport intitulé *La langue française dans tous ses états* qui fait un point précis et circonstancié de la question.

Travailler en français, en France, est un droit fondamental, devoir l'affirmer à l'aube de l'an 2000 montre la réalité qui pèse sur la langue française.

Seule la volonté collective du peuple français pourra s'opposer à la disparition de notre langue ou à sa marginalisation folklorique. Le français est et doit rester une langue de communication nationale et internationale dans tous les domaines. La cantonner, comme certains osent le proposer, au domaine de la culture, c'est la tuer. Le français – Langue de Culture – (avec majuscules, évidemment...) deviendra à court terme une langue morte. Une langue morte est une langue sans peuple.

Abandonner sa langue sous divers prétextes – commodités financières camouflées sous les grands principes de la liberté d'expression et de la libre circulation des biens et des personnes –, c'est se regarder comme un vaincu où la seule issue est de passer dans le camp du vainqueur.

Pour ceux qui désertent la cause du français, l'avenir est clair : entrer dans le paradis anglo-saxon, celui du monde enchanté du renoncement national et des profits financiers, en apparence faciles.

« Non, merci ! » aurait répondu le Cyrano d'Edmond Rostand.

« Non, merci ! » devraient répondre unanimement les Français, le *merci* étant déjà de trop.

Sans attendre le sursaut collectif, de la dernière heure, du peuple français, car en fin de compte c'est de son existence même qu'il est question, nous, les militants de la langue française, devons savoir que les combats seront rudes, longs, parfois désespérants, et que nous ne pourrons compter que sur nos propres forces. Mais nous savons aussi que la victoire appartient aux femmes et aux hommes de conviction !

Marc FAVRE d'ÉCHALLENS

Section de Paris et Île-de-France

LA LANGUE DU « DRH »

Il y a quelques années, lorsque les balayeurs sont devenus des « techniciens de surface », les chefs du personnel ont été promus « directeurs des ressources humaines ».

Ce sont probablement les effets conjugués de cette promotion sémantique et de la mondialisation du marché de la main-d'œuvre qui ont amené nos *directeurs des ressources humaines* (DRH) et nos spécialistes en recrutement à se forger un vocabulaire ésotérique bien dans le goût du jour, mais qui n'est pas sans rappeler le latin des médecins de Molière.

Une revue technique française vient de consacrer un numéro spécial à l'évolution professionnelle des ingénieurs. On peut en résumer comme suit quelques articles :

Pour évaluer et développer les compétences, on se fixera des objectifs d'évaluation que l'on atteindra grâce à l'*assessment center* et aux systèmes dits *360° feed back*, et des objectifs de développement pour lesquels on aura recours au *coaching* et au *monitoring*.

Le *consultant* devra *coacher* son client de façon permanente en utilisant les techniques de *team building*.

Le *coach* devra aussi, grâce au *benchmarking*, bénéficier des témoignages externes.

C'est ainsi que l'on pourra améliorer l'*employabilité* des intéressés. Mais, en cours de carrière, l'*outplacement* restera une aide précieuse à son évolution...

On conçoit que nos « DRH » et nos chasseurs de têtes s'assurent que les postulants qu'ils recrutent, et les cadres dont ils suivent la carrière, possèdent une connaissance suffisante de l'anglais.

Doivent-ils pour autant renoncer à utiliser les équivalents français des termes employés par leurs confrères anglo-saxons ?

Il est vrai que, depuis la Coupe du monde, tout le monde sait ce que *coach* veut dire...

Jacques TÉTART

Cercle Blaise-Pascal

NDLR : Rappelons que l'on peut rechercher les équivalents français des termes techniques ou professionnels anglo-saxons dans les publications de la Commission générale de terminologie et de néologie, ou dans celles d'associations spécialisées telle que l'association Actions pour promouvoir le français des affaires (APFA, 278, rue de Sandillon, 45590 Saint-Cyr-en-Val).

CLICHÉS UBUESQUES

Motion décolorante

À l'Asiatique qui rit jaune
 Le Noir répond d'une voix blanche :
 Imagine que l'Indien sorte de sa réserve,
 Que ferait le Blanc, sinon grise mine ?
 Tu noircis le tableau, dit le Mulâtre
 Au Sang-Mêlé, rouge de confusion...

* *
 *

Extraits du texte intitulé « Un siège de qualité »

Le corps médical était au plus mal :
 Le dentiste ramenait sa fraise,
 Le médecin prenait tout le monde en grippe
 Et l'infirmier piquait sa colère.

Françoise FERMENTEL

LES PROCHAINS SERONT LES DERNIERS

La roue du temps, qui transpose inlassablement l'événement du futur au passé, pose maint problème de relation au journaliste embarqué dans le TGV de l'actualité. À peine ce commentateur de l'éphémère entreprend-il de déchiffrer le panneau d'une gare de passage que l'inscription est emportée dans le sillage du train. Autant vouloir lire la marque de la balle dans un échange entre deux « cogneurs » du gotha tennistique !

Dans la louable préoccupation de maintenir le lecteur (auditeur, téléspectateur) en contact avec une information aussi fuyante, le journaliste (ou, plus généralement, l'homme de communication) dispose de balises sémantiques qui permettent de situer dans le temps les sujets ou leurs différentes phases. Ces précieux auxiliaires du discours sont les adjectifs *dernier* et *prochain*. Ils protègent de confusions parfois fâcheuses la chronologie des chefs d'État, des révolutions, des « sommets », des fêtes nationales et commémorations, des comètes, des assemblées statutaires, des épisodes de feuilleton TV, des éditions du Petit Larousse, etc.

À l'époque pas si lointaine où la chronique transitait par les casses⁽¹⁾ d'imprimerie, *dernier* et *prochain* durent être la cause principale d'usure et de renouvellement des caractères composant ces vocables, tant les rédacteurs mettaient de précision dans la relation des grands et petits faits du quotidien. Mais si l'on pouvait alors sourire, comme de redondances vénielles, de ces repères un peu voyants, comment ne pas être exaspéré, aujourd'hui, par leur prolifération, si insistante qu'elle en devient injurieuse pour l'intelligence de ceux qu'on prétend ainsi éclairer ?

(1) Boîtes avec alvéoles dans lesquels sont rangés les caractères mobiles (ou leurs matrices) de la composition typographique traditionnelle.

De sources médiatiques diverses, mais unanimes, chacun se voit harcelé 24 heures sur 24 par les forces mécaniques de la redondance : *Reportée le 15 janvier dernier, la réunion annuelle aura finalement lieu le 12 mars prochain*. De telles précisions, recommandées quand il y a risque de confusion (de millésimes, de mois, de semaines), bravent ici le ridicule, appliquées à des dates forcément uniques, à propos d'un événement présenté comme annuel. De même, est-il indispensable de souligner, comme on le voit faire si souvent, que tel anniversaire sera célébré le quantième prochain ?

Les diverses manifestations de ce travers — relevant de ce que Pierre Daninos nomma joliment « jacassin » (art de parler pour ne rien dire) — dont la télévision est le plus commun multiplicateur, alignent rang sur rang des perles du genre de : *Le chancelier allemand, invité d'honneur de la Fête nationale, assistera au défilé militaire du 14 Juillet prochain* (deux précautions valent mieux qu'une) ; *la 19^e journée du championnat 97-98, joué le 8 avril dernier...* (à l'intention des derniers centenaires que préoccuperait encore le championnat 1897-98) ; *le Goncourt 98 sera décerné le 11 octobre prochain* (pour vous faire penser à le réserver avant l'an 2000 chez votre libraire).

Autant d'ingénuités que répandent avec grâce, mais autorité, les princes et princesses du « 20 heures » ou des grand-messes sportives, politiques et... littéraires. Leur vertu répétitive fait beaucoup pour l'expansion de l'empire du pléonasme et autres gaucheries de langage, naguère confinés aux pastiches des braves gens du monde rural ou domestique, dans les salons Verdurin et Guermantes, qu'aucun tube cathodique ne pouvait approvisionner en citations à rire.

On a certes raison de craindre ces signes d'appauvrissement de notre langue. Pourtant, à les examiner de plus près, des tics aussi

enracinés pourraient se révéler, au contraire, une source d'enrichissement (au sens matériel), si le ministère de la Culture, qui communique par bien des canaux avec celui des Finances, donnait suite à notre suggestion de les taxer. Quand bien même on n'exigerait qu'un euro (6,55957 F) par pénalité (avec des remises pour les heures de moindre écoute), on y gagnerait des recettes autrement grasses que le produit de la taxe audiovisuelle. Qu'on veuille bien songer aux retombées miraculeuses dont pourraient bénéficier les budgets de la création artistique, de la Francophonie, de la formation dans les métiers de la communication !

Il n'est que temps de prévoir ce prélèvement pour la bonne cause, dans la première loi de Finances du troisième millénaire : c'est-à-dire à partir du 1^{er} janvier 2001 « prochain »...

Jean BRUA



NDLR : Dessin de l'auteur.

À CORRIGER

Enseignant-moniteur, Jean-Pierre Colignon soumet les apprentis correcteurs et journalistes en formation, ses stagiaires au *Monde*, au supplice de petits textes où le moindre trait d'union a son importance, où un choix erroné entre majuscule et minuscule peut aboutir à une ambiguïté ou, pis, à une notable — et fâcheuse — différence d'acception.

Mettez-vous, alors, à la place d'un correcteur-réviseur, et rectifiez dans le petit texte ci-dessous toutes les inexactitudes :

Le jour de la saint Xavier, deux Saint-Cyriens sont venus en uniforme de Coëtquidan, avec trois saint-bernards, déposer une gerbe de fleurs au pied du Saint-Matthieu en marbre de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, à Paris.

Ce même jour, deux experts comptables natifs de Saint-Cyr sur Loire — des saints-Cyriens, donc — ont apporté vingt et un saint-honoré à la gloire de Louis IX, c'est-à-dire saint Louis.

À midi et demi, s'étant donné rendez-vous devant le 56 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, les quatre saint-cyriens partirent avec tout leur saint-frusquin, et avec les chiens, à la recherche du saint Esprit.

Jean-Pierre COLIGNON

Cercle des journalistes

N B : Il importe peu de savoir s'il y a, ou non, dans la réalité, une statue du saint en question dans l'église mentionnée. De même, l'adresse citée au troisième paragraphe a été adoptée au hasard.

Le corrigé, assorti de commentaires, sera publié dans le prochain numéro de *DLF*.

D É F E N S E E T I L L U S T R A T I O N D E L A L A N G U E F R A N Ç A I S E

Le manifeste de la Pléiade, *Deffence et illustration de la langue française*, rédigé par Joachim du Bellay et publié en 1549, est un évènement capital dans l'histoire de notre langue. En ce XVI^e siècle, qui fut celui de la Renaissance française, il contribua éminemment à affranchir le français, encore en gestation, de la prééminence du latin, qui était la langue exclusive de l'Église et de l'Université.

Afin d'en favoriser le développement national, le manifeste exhortait les écrivains, les théologiens, les savants à écrire leurs œuvres en cette langue : « Notre langue ne doit point être déprisée, même de ceux auxquels elle est propre et naturelle, et qui en rien ne sont moindres que les Grecs et les Romains. »

Pour Ronsard et ses amis de la Pléiade, la meilleure façon de promouvoir l'usage du français, et de le libérer de l'emprise séculaire du latin, était, par priorité, d'en élever le niveau, et d'en faire ce qu'ils appelaient l'« illustration ». Depuis le début du siècle, ce terme *illustration* avait recouvert le sens originel du verbe latin *illustrare*, signifiant, au propre, « éclairer, illuminer », et, au figuré, « mettre en lumière, donner de l'éclat, du lustre ». Issu du roman, le français demeurait à cette époque une langue pauvre, hésitante ; elle n'acquerrait ce lustre indispensable à son épanouissement que par l'enrichissement de sa structure, de son style et de son vocabulaire.

Déjà, deux siècles auparavant, les trois grands Florentins du Trecento — les *Tre Corone* —, Dante, Pétrarque et Boccace, avaient frayé la voie en « illustrant » le dialecte toscan, idiome régional, qui deviendrait la langue littéraire italienne, et dont le premier dictionnaire serait publié en 1612 par l'Academia della Crusca. Ce succès fut aussi celui de la Pléiade, au point qu'un siècle plus tard la langue française, selon l'expression de Sainte-Beuve,

parviendrait « à l'état de santé et de fleur heureuse », méritant d'être consacrée langue « classique ».

En un temps de décadence, où notre langue est l'objet de graves atteintes à sa pureté, à son intégrité, à la fois dans son vocabulaire, dans sa morphologie et dans sa syntaxe, il est souhaitable que soit engagée une action salvatrice, inspirée de l'exemple de la Pléiade.

Notre association Défense de la langue française, depuis sa fondation en 1958, mène le bon combat, dénonçant sans trêve et sans concession les impropriétés, les déviations, les barbarismes, etc., qui outrageusement corrompent notre langue. Peut-être faudrait-il, cependant, qu'à l'instar de la Pléiade, complémentairement à la « défense » de la langue, elle accordât une place plus délibérée à son « illustration ».

Non point, certes, qu'il faille, comme au XVI^e siècle, pourvoir en priorité à son enrichissement ; de longue date, le génie de la langue a atteint les sommets, ce dont témoignent tant d'immortels chefs-d'œuvre. Notre objectif, aujourd'hui, est de veiller farouchement, et de tout mettre en œuvre, pour que notre langue se maintienne à ce haut niveau de qualité qui lui a valu sa position exceptionnelle d'universalité ; « ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine », osait affirmer Rivarol.

Dûment instruite et éclairée par une action conjuguée, menée par les pouvoirs publics, par les associations et par tous les vecteurs de l'information, l'opinion publique est désormais convaincue de l'urgente nécessité de sauvegarder notre fabuleux capital national hérité des siècles passés, en matière d'architecture, de peinture, et tous autres arts ; il en est de même pour la conservation de nos sites, et la protection de notre environnement. Il reste à persuader ce même public que notre langue détient également une place de choix parmi les éléments les plus prestigieux et les plus sacrés de cet héritage, et que sa sauvegarde est tout aussi précieuse et digne des soins les plus vigilants. Dans un discours prononcé, en 1986,

sous la Coupole, Jean Dutourd disait : « La langue française est un palais national [...], la maison de tous les Français [...]. N'est-il pas légitime d'en prendre soin comme de l'Hôtel Matignon ou l'Élysée, que l'on ne cesse de restaurer, de ravalier, de repeindre, d'aménager davantage de luxe ? »

L'homme respecte ce qu'il a appris à estimer, à aimer. Nos concitoyens n'auront de respect pour leur langue que dans la mesure où ils la considéreront non point seulement comme l'instrument prosaïque de la communication, de la vie en société, mais aussi comme une œuvre d'art, à préserver et à transmettre intacte à la postérité. Par le passé, notre langue avait acquis cette considération, et notre président nous en a donné la raison : « Notre langue se portait bien parce que notre peuple l'aimait. »

Si, dès le XIII^e siècle, le français était en Europe la langue de tout « honnête homme », la raison en était, disait le Florentin Brunetto Latini, maître de Dante, « pour ce que la parole en est la plus délectable ».

Pour qu'à nouveau elle soit l'objet d'une même estime populaire, il importe, ainsi qu'il est fait pour les autres chefs-d'œuvre légués par le passé, de braquer les projecteurs de la renommée sur cet inestimable patrimoine. L'opinion doit prendre conscience que la sauvegarde de notre langue ne relève pas seulement de la compétence de l'Académie et des pouvoirs publics, mais dépend essentiellement de l'engagement de tous les citoyens. C'est afin de susciter une telle ferveur populaire à l'égard de la langue qu'il est nécessaire, comme au temps de la Pléiade, de mener une campagne de séduction visant à en illustrer toutes les beautés.

Dans cette perspective, il conviendrait que régulièrement des morceaux d'anthologie littéraire soient mis en lumière dans notre revue, citations point trop longues afin de ne pas lasser l'attention du lecteur — *non multa sed multum*⁽¹⁾ ; une large participation de ses lecteurs serait souhaitable.

Il est un texte de Jean Guéhenno, tiré de son livre *Sur le chemin des hommes*, qui me semble admirablement convenir à l'objectif proposé. Cet écrivain contemporain, qui fut professeur de lettres durant trente ans, et accéda à l'Académie française, disait de sa profession : « C'est l'un des plus beaux métiers qui soient . » À ses yeux, « la discipline fondamentale, c'est pour chaque enfant l'étude de sa langue natale. Toutes les disciplines sont particulières, seule l'étude de sa langue est pour chacun le moyen de rejoindre tout l'univers ». Suit un éloge magistral de la langue française, puis, dans un passage intitulé « Honneur des hommes, saint langage ! »*, il rend un hommage enthousiaste à quelques grands auteurs ayant magnifiquement illustré notre langue.

L'illustration de la langue trouve dans les livres un terrain de prédilection, encore faut-il que ces livres soient lus ! C'est l'une des plus nobles missions de l'enseignement que d'inculquer aux élèves le goût de la lecture. Le professeur Guéhenno parle d'expérience : « Je crois, dit-il, que tout commence à l'école, et, si les écrivains ne trouvent pas les lecteurs qu'ils méritent, c'est qu'on n'y a pas enseigné à vraiment lire, c'est qu'on n'y a pas fait, aux adolescents, du livre, un outil, un recours pour toute la vie. » (*Carnets du vieil écrivain.*)

Certes, mais encore faut-il que le lustre, l'éclat de la langue de l'auteur confèrent au livre un pouvoir magique, qui mette le lecteur sous le charme ! Le texte de Georges Memmi, paru dans le numéro 183 de notre revue, répond parfaitement à ce souci de séduction. Que voilà de la belle illustration !... *Ad magnam gloriam gallicae linguae*⁽²⁾...

François HERRY

(1) « Peu de mots, mais de grande qualité. »

(2) « Pour la grande gloire de la langue française. »

* Voir page 60.

LE TOUR DE FRANCE PARLE FRANÇAIS

Felix culpa... Faute, parce que c'est à tort que Pierre Tesson et moi à sa suite avons pensé que, si *Le Sport* employait l'expression condamnable *road book* pour désigner l'itinéraire de l'étape (Cf. *DLF* n° 190), cette publication avait dû la copier sur les documents du Tour de France. Erreur, faute ! Mais heureuse faute...

En effet, si elle a eu l'effet fâcheux de blesser tout à fait injustement le directeur général du Tour de France, en revanche elle m'est l'occasion de découvrir que cet important personnage est un des nôtres, un membre, depuis 1977, de DLF, fidèle lecteur de notre revue et ardent militant de la cause pour laquelle nous combattons. Celle aussi de prendre connaissance d'un épais et solide dossier, les trois gros volumes édités par les organisateurs de la Grande Boucle, non seulement pour décrire avec précision et clarté l'itinéraire, mais aussi pour dresser l'historique de cette véritable institution nationale qui fêtera bientôt son centenaire (1^{er} Tour, 1903).

Je témoigne de ce que, bien loin d'employer bêtement des expressions comme *road book*, cette abondante littérature sportive est d'une qualité formelle exemplaire ; j'ajoute qu'elle émerveille par un souci permanent d'ordre culturel : le livre qui décrit minutieusement l'itinéraire (160 pages grand format, richement illustrées) a soin d'ajouter des informations historiques et artistiques sur les lieux traversés. Enfin, le troisième volume est entièrement consacré à décrire sous tous les aspects villes et régions que rencontreront les voyageurs. Rare sont les organisateurs de voyages touristiques aussi scrupuleusement prévenants que l'est la Société du Tour de France pour ses coureurs (qui, les pauvres, ne doivent guère avoir le loisir de jouir du paysage), pour les nombreux accompagnateurs et surtout pour la nuée des journalistes à qui revient la responsabilité de faire profiter le public de ce trésor d'informations géographiques, historiques, économiques, et même littéraires.

Bref, j'ai eu tort de ne pas vérifier si la revue *Le Sport* avait ou non copié sa bourde sur les documents reçus. J'aurais appris que Jean-Marie

Leblanc avait précisément, dans un discours de juin 1997, condamné l'expression « *road book* » et d'autres formules « épouvantables dont les médias modernes nous abreuvent », disait-il, citant « *Web, on line, profils d'étape animés en Future Splash, jeu en Shockwave, résumé en quick time, résultats en Back Web, avec terminologie push-pull* ». Il concluait : « Vite au travail, cela devient urgent ! » Juste conseil. Notre ami Leblanc me pardonnera donc d'être « parti au quart de tour », comme on disait des bons moteurs à l'époque où on les lançait à la manivelle.

Demeurent le texte du *Sport* et la question posée à son directeur. Une fois de plus, on constate que les déformations du langage qui caractérisent le monde du sport ne sont pas causées par les sportifs eux-mêmes, mais par des commentateurs. Nous l'avons vu au tennis, où nous sommes parvenus (il a fallu cinq ans, mais le résultat est atteint) à convaincre les organisateurs, principalement les arbitres, qui ne disent plus même « *time* ! » (leur ultime scorie) mais *reprise* !, alors que les journalistes continuent souvent à dire « *tie break* » au lieu de *jeu décisif*, etc. Pour la Coupe du monde de football, le regretté président Sastre et M. de Saint-Pulgent m'avaient, on le sait, donné des assurances qui – on a pu le constater – ont été tenues alors qu'on lit ou entend souvent des anglicismes. Sachons-le : le Tour de France, qui, à sa façon, est une sorte de monument national, le Tour parle français.

Pierre-Louis MALLÉN
Cercle Pierre-de-Coubertin

Remue-méninges

Le mot *air* a au moins huit homonymes. Combien en trouverez-vous ? Saurez-vous donner leur définition sans l'aide d'un dictionnaire ?

Réponses à la page suivante.

DE QUOI AVONS-NOUS L'AIR ?

Réponses au remue-méninges de la page 57

Air n. m., du latin *aer*, fluide gazeux, constituant de l'atmosphère. Au figuré, allure, apparence générale.

Air n. m., de l'italien *aria*, issu du même mot latin, morceau de musique composé pour une voix, chanson.

Aire n. f., du latin *area*, toute surface plane, cour d'une maison, parterre, aire pour battre les épis de céréales.

Ère n. f., du latin *æra*, « nombre ; époque ». 1. Point de départ (d'une chronologie). 2. Espace de temps. 3. Époque qui commence avec un nouvel ordre des choses. 4. Division des temps géologiques (ex. : *ère primaire*).

Erre n. f., du vieux français *erroier*, du latin *iterare* « aller à l'aventure ». 1. Manière d'avancer. 2. En marine, vitesse acquise d'un bâtiment lorsque le propulseur cesse d'agir. 3. Au pluriel, traces d'un cerf.

Ers n. m., du provençal, depuis le latin *ervus*, plante herbacée (papilionacée) cultivée comme fourragère.

Haire n. f., du francique *harja*, « vêtement grossier fait de poil » (en allemand *Haar* et en anglais *hair*, « cheveu »). 1. Grossière chemise de poil (l'ordre de Tartufe à son valet est célèbre : « Laurent, serrez ma haire avec ma discipline »). 2. Première forme du drap avant foulage.

Hère n. m., de l'allemand *Herr*, « seigneur », par dérision, ou de *haire*, « misère », par métonymie, (allusion au vêtement porté par les pèlerins) ? 1. Homme misérable, homme sans considération. 2. Jeu de cartes.

Hère n. m., du néerlandais *hert* « cerf », jeune cerf de plus de six mois, qui n'est pas encore daguet (Buffon, 1750). Genevoix écrit : « Alors il n'était plus un faon, mais un hère déjà grand qui portait deux bosses sur le front. »

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

QUELLE AFFAIRE !

Aimant entendre les différentes expressions de notre langue, en profiter et en jouer, il me semble (mais cet avis ne demande qu'à être contesté) qu'à Paris, dans les grandes villes, *on est dans les affaires*. En province, on dit plutôt qu'*on a une affaire*, une petite ou une grosse affaire... Il s'agit, bien sûr, d'expressions toutes relatives mais, jusque-là, tout va bien : on travaille. On fabrique, on vend, on achète, on conseille..., on s'affaire, parce qu'il y a beaucoup à faire. « On », bien sûr, et non pas « nous », puisqu'en matière de langue on ne parle jamais que de la langue des autres. Or donc on travaille, et tout va bien.

Mais, mais... voilà qu'un petit rien, un rien du tout, vient perturber ce qui marchait si bien. L'homme d'affaires fait une mauvaise (ou trop bonne) affaire. Tout le monde découvre que ce qui était gardé caché (le secret de fabrication, les méthodes, le savoir-faire...) pallie autre chose. Le secret des affaires se révèle être une affaire secrète. À Paris, dans les grandes villes, la presse s'en empare avant la justice ; en province, puisque tout le monde se connaît, la justice fait l'affaire, la presse traite les rumeurs et l'émotion.

Le français n'aime pourtant pas les répétitions !

Voici une phrase avariée issue d'une contamination médiatique :

Quand une affaire donne lieu à une affaire, cela fait l'affaire des journalistes qui s'affairent pour montrer que lorsqu'on a le sens des affaires on a affaire à la justice.

Essayez de réécrire cette phrase sans employer une seule fois le mot *affaire*. Vous verrez, la vie et la langue seront plus belles.

Pour ma part, lorsque je suis en affaire avec une dame, je n'en fais pas toute une... histoire. Il s'agit alors de poésie, mais, ça, c'est une autre affaire, jamais classée !

Bertrand Marie FLOUREZ

Jean GUÉHENNO

*H*onneur des hommes de mon pays, langue de Montaigne qui, la première, s'évertua à porter toute la sagesse antique, à la naturaliser française, pour un nouveau départ et de nouveaux essais, qui, la première encore, sut prendre les couleurs d'une âme ; langue de Descartes qui découvre son ordre, sa force et sa clarté ; langue de Pascal qui rend sensibles les mystères ; langue de Bossuet, tout appropriée aux affaires de Dieu ; langue de Racine, tout ornée de tours et de combinaisons, la plus douce et la plus savante ; langue de La Fontaine, charme, subtil langage ; langue législatrice de Montesquieu ; langue sans ombres de Voltaire ; langue de Diderot ou de Rousseau, qui prétend retrouver l'ordre même du cœur, langue de Stendhal, rapide, violente et lucide ; langue de Valéry, effort dernier de pureté, malade de sa perfection ; langue française qui veut des esprits propres à la servir, ô langue de vérité, outil admirable, il faudrait n'être pas de toi trop indignes.

Jean GUÉHENNO

NDLR : Extraits de *Sur le chemin des hommes*, p. 182 - 183, éditions Grasset, 1970.

NOUVELLES PUBLICATIONS**DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE ZOOLOGIE,**
de **Bernard LE GARFF**

(*Delachaux et Niestlé, collection « La bibliothèque du naturaliste », 1998, 205 p., 142 F*)

De *cnidoblastes* en *pénilécytophores*, on apprend (ou on révise, pour les plus instruits) le vocabulaire de la zoologie et surtout beaucoup de grec et un peu de latin. Nul doute que, pour les entomologistes hellénistes (le sont-ils tous ?), le *névroptère* soit un nom descriptif et charmant ; le profane que je suis préfère peut-être encore l'appeler *fourmilion*, qui évoque mieux les féroces larves attirant dans leur entonnoir de sable l'ennemi pour le dévorer de leurs mandibules voraces. L'ouvrage est orné de vignettes reproduisant des gravures d'animaux, qui forment au milieu de ces pages savantes à la limite de l'aridité une oasis de fraîcheur. Ces mots franco-gréco-latins, Remy de Gourmont les avait en horreur, qui les trouvait monstrueux et pédants ; pourtant, et même sans bien comprendre tous les termes, il faut reconnaître qu'il y a un certain caractère ludique dans ce jeu de construction pour naturalistes, utilisant des racines gréco-latines en guise de cubes.

Didier BERTRAND

REVUE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES,

numéro hors série, consacré à « **La Francophonie. État des lieux** »

(*Paris, Presses universitaires de France, 151 p., 98 F*)

Les PUF ont édité, en octobre 1998, cet ouvrage qui contient les actes du colloque organisé à la Fondation Singer-Polignac par la Conférence nationale des académies de province, avec l'appui de l'Institut de France. Ces pages abordent des questions essentielles (enjeux, institutions, vecteurs et supports) ; mais on y trouve aussi nombre de communications qui apportent un éclairage neuf sur des questions fort diverses telles que la littérature, l'enseignement du français, la francophonie médicale et scientifique, les logiciels multilingues et — naturellement — les moyens récents de communication, dont l'Internet.

Si la plupart des intervenants sont français et membres d'une académie ou de l'Institut, on notera avec plaisir la participation de la Belgique, du Maroc, de la Grèce et du Québec, en la personne de Françoise Tétu de Labsade, de la délégation générale du Québec.

DICTIONNAIRE DE GRAMMAIRE ET DES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES, de Michel POUGEOISE

(Armand Colin, collection « *Cursus* », 1998, 436 p., 84 F)

Cet ouvrage reprend, pour l'essentiel, le propos du *Dictionnaire didactique de la langue française* que ce même auteur avait publié en 1996. Dans le compte rendu que nous en avons fait alors, nous avons loué bien des aspects de cet ouvrage : de l'ordre alphabétique, commode pour les recherches, à l'éclectisme de l'information donnée.

Dans le livre qui vient de sortir, outre des améliorations de contenu qu'il serait trop long d'égrener, on notera l'accent mis — courageusement — sur la grammaire et non plus sur la linguistique. Dans l'avant-propos, plein de bon sens, que plus d'un devrait méditer, il est pris acte d'« une véritable “crise” de l'enseignement grammatical dans le primaire et le secondaire » ; de sorte qu'arrivent à l'université des étudiants à qui il manque les bases. L'auteur ne se borne pas à dénoncer le phénomène mais s'efforce, au long de l'ouvrage, toujours en utilisant le moins possible de mots techniques (ce qui sera apprécié de l'utilisateur), de décrire et d'expliquer.

Le souci pédagogique est visible ; mais que l'auteur se rassure : il est payant. On lui saura gré aussi d'allier à des exemples littéraires le souci de « saisir [également] la langue sous la forme la plus vivante et dans ses emplois les plus usuels ».

Nous ne pouvons conclure ce compte rendu sans rassurer parents, élèves et étudiants : cet ouvrage leur sera précieux.

Jean-Pol CAPUT

Signalons, avant de pouvoir en faire une analyse plus détaillée :

- *Le français d'ici, de là, de là-bas*, d'Henriette Walter (Jean-Claude Lattès, 1998, 418 p., 139 F) : comme toujours, riche et agréable à lire.
- *L'Orthographe. Et tout pour déjouer les pièges du français* (Minerva, collection « en 10 leçons », 1998, 224 p., 89 F), de Jean-Yves Dournon (auteur, chez Hachette, du *Dictionnaire des difficultés du français*) : ce livre d'une grande clarté est à recommander chaleureusement.
- *Coups de règle*, de Rhadamanthe (Larcier, Bruxelles, 1999, 248 p.) : florilège d'une centaine de billets sur la langue française, tirés du *Journal des tribunaux*, qui, pour la plupart, pourraient être publiés dans *DLF*.
- Le *Dictionnaire des expressions populaires*, d'Agnès Pierron (Marabout, 1999, 350 p., 99 F), est aussi amusant qu'instructif.